

Zeitschrift:	Bulletin généalogique vaudois
Herausgeber:	Cercle vaudois de généalogie
Band:	16 (2003)
Artikel:	La Révolution industrielle à Vallorbe au XIXe siècle : la fabrique de limes Antoine Glardon-Paillard (1869-1896) puis Antoine Glardon & Cie (1896-1899) à Vallorbe
Autor:	Goy, Pierre-Antoine
Kapitel:	2: La fabrique de limes Antoine Glardon-Paillard (1869-1896) puis Antoine Glardon & Cie (1896-1899)
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1085231

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chapitre 2

La fabrique de limes Antoine Glardon-Paillard (1869-1896) puis Antoine Glardon & Cie (1896-1899)

La famille d'Antoine Glardon

La famille Glardon est attestée à Vallorbe depuis le début du XV^e siècle. Elle reçoit la bourgeoisie en 1403. Parmi les communiers vallorbiers qui paient la taille de 1550 figurent un Pierre et un Claude Glardon. Le recensement des feux de 1558-1559 dénombre cinq Glardon. Les listes des communiers vallorbiers de 1591 et 1595 contiennent huit respectivement cinq Glardon¹⁵⁵. Selon P.-F. Vallotton¹⁵⁶, Vallorbe comptait en 1860 39 ménages Glardon représentant 158 personnes. L'arbre généalogique de la famille d'Antoine Glardon-Paillard débute avec Jacques Glardon qui vécut entre 1450 et 1500.

Comme de nombreux Vallorbiers, quelques ancêtres d'Antoine Glardon se sont tournés vers des activités en rapport avec la métallurgie. Des documents mentionnent en effet des forgerons au XVI^e siècle déjà¹⁵⁷. Mais c'est dans l'enseignement qu'une des branches des Glardon s'est plus particulièrement illustrée à Vallorbe. L'Honorble et Discret Pétreman Glardon (1644-1695), également cloutier à ses heures¹⁵⁸, puis ses deux fils et deux de ses petits-fils vont monopoliser la fonction de régent de 1677 à 1772¹⁵⁹.

En 1772, une autre branche des Glardon prend la relève avec Jérémie Glardon (1748-1805), cloutier, secrétaire du Consistoire jusqu'en

¹⁵⁵ Lucienne Hubler, 1984, op.cit. Annexes 2 à 5 pp. 424 à 427.

¹⁵⁶ P.-F. Vallotton-Aubert, op.cit. p. 243.

¹⁵⁷ Fonds Raoul Campiche, dossier Glardon, ACV.

¹⁵⁸ P.-L. Pelet, 1983 op.cit. p. 183.

¹⁵⁹ Ibid. p. 380.

1798¹⁶⁰ et premier régent jusqu'en 1805. Il a épousé en 1771 (?) Marie Magdeleine Matthey. De cette union naissent dix enfants (6 garçons et 4 filles). Le fils aîné François Moyse (1772-1834) succédera à son père comme 1^{er} régent en 1805. Son frère Abram Isaac (1776-1832) sera 3e puis 2^e régent. Un fils de François Moyse, Julien Armand (1816-1886) enseignera aussi à Vallorbe¹⁶¹.

Deux autres fils, Pierre David Siméon (1780-1846) et Jérémie François (1787-1841) sont cloutiers; le second est aussi propriétaire d'une ferme aux Champs du Bois où une clouterie est construite en 1823. Elle sera détruite par le feu en 1873-1874¹⁶².

Le sixième enfant de Jérémie Glardon (quatrième garçon) qui vient au monde en 1782 se nomme Jean Pierre dit Jeannot. Il épouse le 16 avril 1811 Françoise Marguerite Matthey. Trois enfants naissent de cette union: Louise Marguerite, le 19 août 1811, **Jean Marc Antoine**, le 3 novembre 1813 et Abram Jacob David, le 9 avril 1819. Jean Pierre meurt en 1830 à l'âge de 48 ans laissant une veuve et ses trois enfants encore mineurs. La Justice de Paix nomme leur oncle François Glardon, régent, comme tuteur¹⁶³.

Une cession en lieu de partage passée devant le notaire David Louis Bignens le 10 novembre 1837 et heureusement conservée jusqu'à aujourd'hui dans les archives familiales¹⁶⁴ fournit de précieuses informations, notamment sur les biens immobiliers de Jean Pierre Glardon demeurés indivis après son décès. Louise Marguerite, célibataire, assistée de son conseiller Jérémie François Glardon (l'acte ne précise pas s'il s'agit de son oncle portant le même prénom (1787-1841)) et de plus spécialement autorisée par son oncle David Siméon

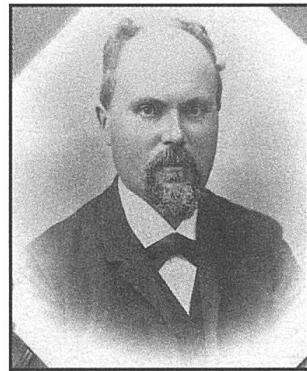
¹⁶⁰ L. Hubler, 1984, op.cit. p. 381.

¹⁶¹ Ibid. p. 381.

¹⁶² Vallorbe, Cadastre B 1817-1840 Fo 28 ACV GF 277/1.

¹⁶³ Justice de Paix de Vallorbe, Registre des procès-verbaux 1823-1833. ACV SC 128/3 p. 149.

¹⁶⁴ Cession en lieu de partage par Louise fille de Jean-Pierre Glardon de Vallorbe à ses frères Antoine Jean Marc et Abram David Jacob Glardon dudit lieu. Le 10 .9bre 1837. D.L. Bignens, notaire. En annexe une copie de l'autorisation de la Justice de Paix de Vallorbe du 14 octobre 1837 accordée à Abram David Jacob Glardon, encore mineur, et à son tuteur de signer la cession. Archives Glardon, Vallorbe.

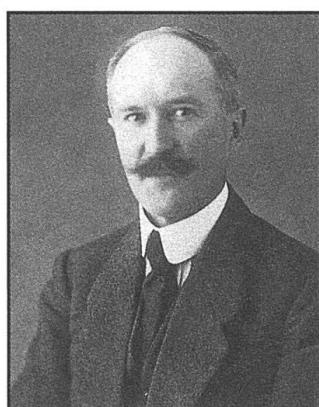


David Glardon-Jaquet (1840-1904)

Antoine Glardon-Paillard(1813-1893)

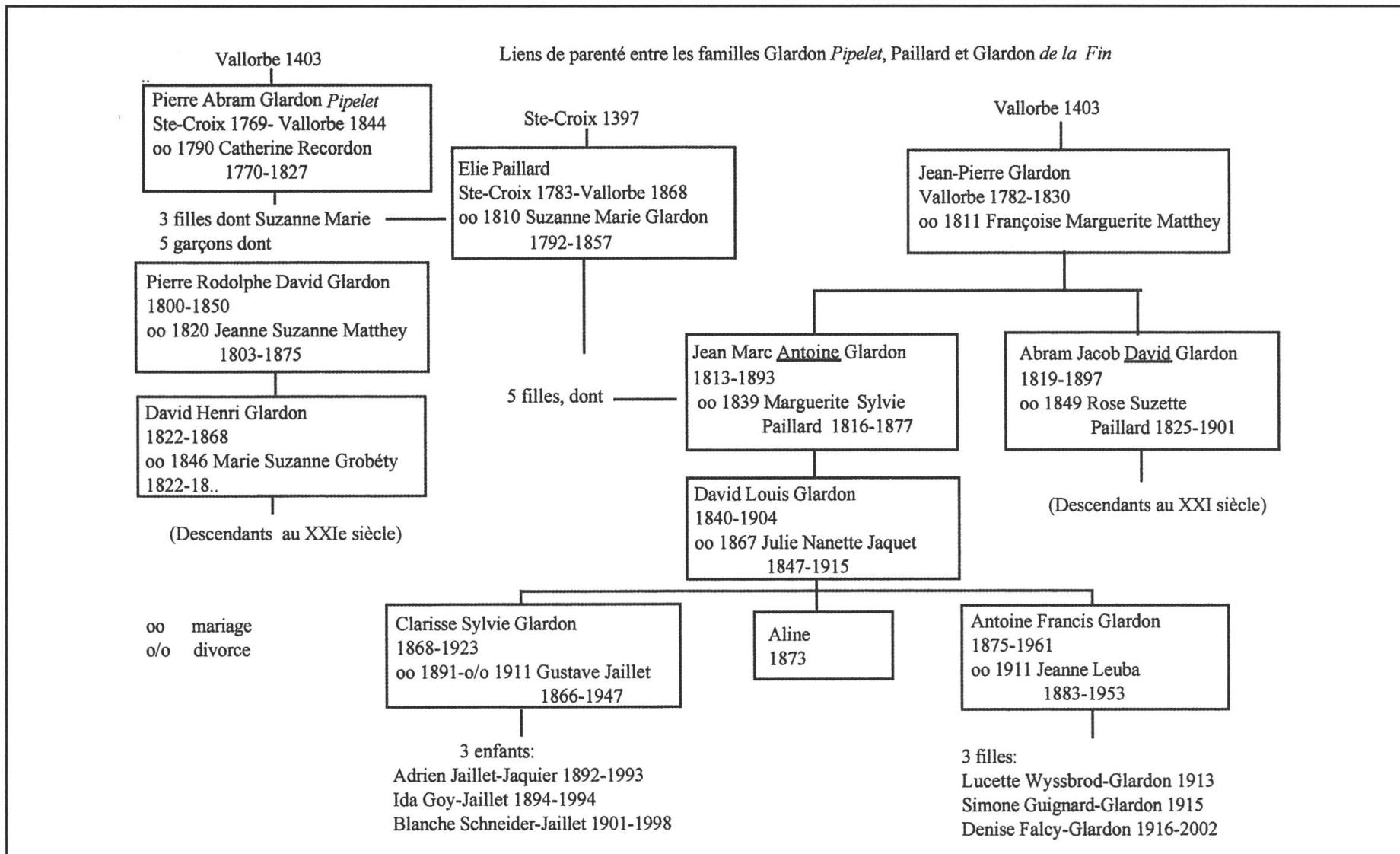


Julie Glardon-Jaquet (1847-1815)



Antoine Glardon (1875-1961)

Gustave et Sylvie Jaillet-Glardon



Glardon et par son cousin germain Henri Marc Glardon cède à ses deux frères pour 400 fr. payés à contentement, sa part de l'héritage paternel estimé à 1'286 fr. Les droits de la mère Françoise Marguerite née Matthey, usufruitière sont réservés. Ces biens immobiliers consistent:

- art. 603. Fo 13 no 56. au bas de la Grande Fin. 192 toises de champ.
- art. 606. Fo 15 no 63. aux Vernes. 171 toises de champ.
- art. 605. Fo 15 no 22. au Bas de Brouck. 210 toises de champ.
- art. 665. Fo 14 no 35. aux Eclozets Dessous soit La Combettaz. 150 toises de champ.
- art. 158.181. Fo.3 no 12. à la forge de la Mollerie, une place de clouterie de vent avec son charbonnier et tout de qui dépend d'icelle.
- art. 73. Fo 2 no 220. portion pour une vache à l'établissement de fromagerie de devant la maison de ville. Tel que le tour a été jouï.

Une annexe à cet acte nous apprend que Jean Pierre Glardon a été sergent municipal. Selon P.-F. Vallotton, cette fonction fut introduite en 1815¹⁶⁵ par une municipalité qui voulait maintenir, comme sa devancière, une police très sévère. Le sergent municipal, à côté de son travail d'huissier de l'exécutif, devait faire des rondes pendant le service divin car il était défendu, sous peine d'amende, de faire des attroupements dans les rues et les auberges. Il reçoit alors un salaire de 16 fr. par année équivalant à celui d'un municipal à temps partiel, alors que le boursier communal reçoit 120 fr. et le secrétaire 24 fr.¹⁶⁶. Ce n'est donc pas un emploi à plein temps. Quels étaient alors ses autres métiers ? Cloutier certainement, comme son père et deux de ses oncles, puisqu'il disposait d'une place à la Mollerie (ou Moulerie), c'est-à-dire un peu en aval des Forges de la Ville sur la rive droite du canal de l'Orbe à l'emplacement occupé en 1875 par la forge d'Alexandre Estoppey¹⁶⁷. A cette époque, ce quartier était une vraie fourmilière d'ateliers de maréchalerie, de clouteries. Cinquante à soixante maîtres et valets y travaillaient autour d'une quinzaine de feux. Jean-Pierre élève alors aussi au moins une vache qu'il nourrit avec l'herbe de ses quelques 6'400 m² de champs. Il ne possède pas de maison ; il n'est donc pas possible de savoir où il habitait.

¹⁶⁵ P.-F. Vallotton-Aubert, op.cit. p.204-205.

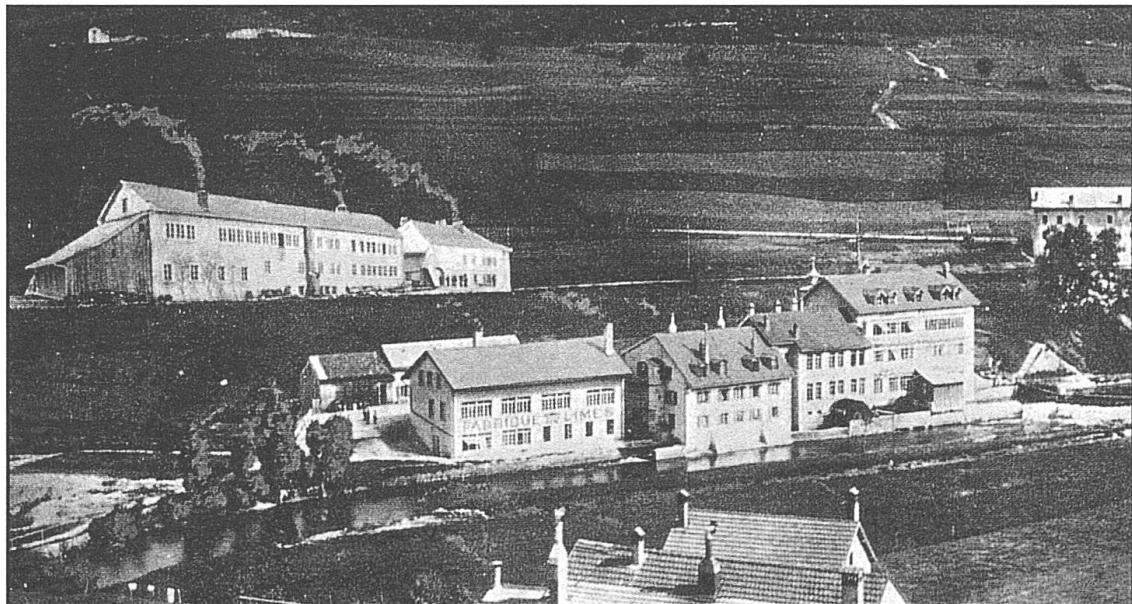
¹⁶⁶ Ibid. p.200.

¹⁶⁷ P.-L. Pelet 1983, op.cit. p. 165 no 40.

Pendant les heureuses années de 1830 à 1845, écrit P.-F. Vallotton, “la plupart des Vallorbiers s’efforçaient de réaliser l’idéal suivant: posséder une maison au village, quelques poses de champs au soleil, au moins une vache en son étable et une action utilisée dans l’une des cinq fromageries”. La maison en moins mais la forge en plus, la situation de Jean-Pierre Glardon correspond assez bien à cette conception de la vie¹⁶⁸.

Antoine a vraisemblablement repris les activités de cloutier de son père. Nous avons vu ci-dessus, en effet, que le 19 octobre 1831, il signe avec 135 cloutiers et maréchaux de Vallorbe un “Mémoire” adressé au Conseil d’Etat en réponse à l’enquête commerciale et industrielle. La cession par sa soeur de ses droits à l’héritage paternel semble aussi montrer un intérêt évident à pouvoir jouir pleinement, peut-être avec son frère cadet de la place de cloutier à La Mollerie. Propriétaire d’une place, il est considéré comme maître cloutier¹⁶⁹.

Ce frère, Abram Jacob David n'a que 11 ans à la mort de son père. L'acte de cession de 1837 nous informe qu'il a un tuteur, son cousin germain Jean Charles Louis Glardon, instituteur, fils de François Moyse Glardon, 1^{er} régent (1772-1834). Ce document précise qu'il est sur le point de travailler pour son compte.



Montage photographique présentant les deux usines.

¹⁶⁸ P.-F. Vallotton-Aubert, op.cit. p. 208.

¹⁶⁹ P.-L. 1983 op.cit. p.365.

L'atelier de limes de la Grande Fin (1842-1869)

Comme bien d'autres habiles artisans vallorbiers, on peut supposer qu'Antoine Glardon abandonne progressivement la clouterie pour la fabrication des limes, plus profitable. L'emplacement de son atelier n'est pas connu. Il utilise vraisemblablement la place de cloutier de la Mollerie ou il travaille avec Elie Paillard et sa femme Suzanne Marie née Glardon dans leur maison achetée en 1823 à la Rue du Faubourg. Il y fait la connaissance de leur troisième fille, Marguerite Sylvie née en 1816 qui devient sa femme le 1er novembre 1839. Mariage sous le symbole de la lime ! Les témoins sont des notables du village: Marc Henri Samuel Vallotton, syndic de Vallorbe et Pierre Antoine Vallotton (1774-1841), propriétaire, parrain de Jean Marc Antoine.

Le 8 septembre 1840 naît un fils, David Louis. Ses parrain et marraine sont Abram Jacob David Glardon, frère du père, et Louise Marguerite Glardon, soeur du père¹⁷⁰.

On peut penser que ses nouvelles responsabilités d'époux et de père incitent Antoine Glardon à entreprendre en 1839 ou 1840, avec son frère Abram Jacob David, la construction d'une maison sur le terrain de la Grande Fin hérité de leur père. Mais les fonds manquent et il faut emprunter. Abram Jacob David étant mineur, la Justice de Paix intervient et nous lègue avec le notaire un document intéressant. L'acte du 5 février 1841 précise: "Comme ils ne peuvent payer par leurs seules ressources les dépenses qu'a occasionné cette bâtisse" Antoine et son frère, ce dernier avec l'autorisation de son tuteur Jean Charles Louis Glardon, instituteur, empruntent 3'200 fr. vaudois à Jérémie François, Jean Louis et Auguste Roy. Le champ de la Grande Fin "sur lequel existe une maison d'habitation non taxée et portée au cadastre" et un autre champ au Haut de Brouck constituent la garantie¹⁷¹.

La maison terminée probablement en 1842 couvre 26 toises (234 m²) et comprend trois logements, une grange et une écurie, un atelier de forge, des places occupant 10,5 toises (94,5 m²). L'estimation cadastrale se monte à 4'500 francs vaudois. Elle reste en indivision ainsi que les

¹⁷⁰ ACV Ed 130/1.

¹⁷¹ Actes du notaire Henri Vallotton à Vallorbe. ACV SC 37/91 minute 314. L'autorisation de la Justice de Paix du 5 février 1841 est annexée à cette minute.

terrains hérités ou acquis conjointement par les deux frères jusqu'en 1857.

Antoine et son frère qui disposent maintenant chacun d'une forge dans leur maison vendent leur place de cloutier à La Mollerie (ou Moulerie en Pralet) à David François fils de feu Jérémie Glardon pour 110 fr. vaudois¹⁷².

Le partage de la maison et des terrains est consigné devant notaire le 1^{er} octobre 1857¹⁷³ et enregistré au cadastre à la même date¹⁷⁴. Chacun reçoit une demi de maison (18,25 toises c'est-à-dire 164,25 m²) consistant en deux chambres et une cuisine au rez-de-chaussée avec cave en-dessous, écurie et soley¹⁷⁵, logement à l'étage consistant en deux chambres et une cuisine avec grenier dessus et portion de place. L'estimation, cette fois-ci en francs suisses (cours du change 69 fr. vaudois pour 100 fr. suisses¹⁷⁶) est de 3'362.50 fr. pour la part du côté de l'Orient de Antoine et de 3'162.50 fr. pour le côté d'Occident de Abram Jacob David¹⁷⁷. Ce partage longitudinal de la maison, des annexes (bûchers et forges) et des parcelles environnantes est enregistré définitivement devant le notaire Louis Magnenat le 28 août 1871¹⁷⁸. Il durera, au travers des héritiers des deux frères, jusqu'en 1990¹⁷⁹.

Jean Marc Antoine Glardon reçoit le jardin et le champ contigus à sa demi-maison (valeur 1'360 fr.), une parcelle à la Petite Fin (80 fr.), un champ Aux Vernes (300 fr) et deux autres A la Combettaz (900 fr.). La part de Abram Jacob David comprend la place et le jardin devant sa demi-maison (1'500 fr.), un champ au Haut de Brouck (800 fr.) et un

¹⁷² Actes du notaire Henri Vallotton à Vallorbe. ACV 37/39 minute 456.

¹⁷³ Actes du notaire Louis Magnenat, à Vallorbe. ACV AC 37/39 minute 339.

¹⁷⁴ Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fos 372 Antoine Jean Marc Glardon et 373 Abram Jacob David Glardon. ACV GF 277/7.

¹⁷⁵ soley = solier: grenier.

¹⁷⁶ Décret du Grand Conseil vaudois du 2 août 1850 sur la mise en vigueur du nouveau système monétaire suisse, Recueil des lois, etc. Tome XLVII 1850 ACV.

¹⁷⁷ Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fo 311. ACV GF 277/7.

¹⁷⁸ Actes du notaire Louis Magnenat, à Vallorbe. Onglet no 8 1871-1872 minute 2616. ACV SC 18/169.

¹⁷⁹ Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fo 372 Fo 373 . Ibid. Fo 372 et Fo 373 annotation du 28 août 1871. ACV GF 277/7.

autre au Parc aux Veaux (700 fr.). Il verse à son frère 80 fr. afin que les parts soient de 6'082.50 fr. chacune.

En 1858, Antoine ajoute à sa demi maison une forge et un bûcher au sud-est et élargit sa remise au nord pour créer une autre forge¹⁸⁰. Il installe ainsi dans sa maison son atelier de fabrication de limes et peut-être encore de clous. Il y travaille vraisemblablement avec son fils et peut-être sa femme. La part réservée au logement consiste toujours en deux chambres et une cuisine au rez-de-chaussée avec une cave en-dessous et à l'étage un logement avec deux chambres et une cuisine avec un grenier dessus. Au rez se trouve encore une écurie.

Entre-temps, le 22 juin 1849, le frère de Antoine Glardon, Abram Jacob David (1819-1897) épouse Rose Suzette Paillard (1826-1901) fille cadette d'Elie Paillard. Deux fils naissent de cette union: Antoine Alexis le 27 janvier 1850 et Jules Francis le 24 avril 1854. Abram Jacob David construit aussi une annexe avec forge et bûcher en 1858¹⁸¹. Cette branche de la famille Glardon ne participera pas à l'épopée des limes Glardon. Mais à l'aube du XXI^e siècle elle assure la pérennité de la branche de Jean Pierre Glardon.

Le 8 novembre 1867 à Chavornay David Louis Glardon épouse Julie Nanette Jaquet (1847-1915) fille de David Jaquet, un paysan aisé de Vallorbe¹⁸². Ils auront trois enfants: Clarisse Sylvie (1868-1923) qui épouse à Yverdon le 13 juin 1891 Gustave Louis Jaitlet (1866-1947) de Vallorbe, Aline Julia (1873) et Antoine Francis (1875-1961) qui s'unit en 1909 à Jeanne Leuba (1883-1953)¹⁸³.

Elie Paillard meurt en 1868; il laisse à ses cinq filles, dont Marguerite Sylvie, épouse d'Antoine Glardon, une fortune mobilière de 35'000

¹⁸⁰ Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fo 372. ACV GF 277/7.

¹⁸¹ Vallorbe. Cadastre B 1840-1879, Fo 373. ACV GF 277/7.

¹⁸² Archives Glardon 20.3.2000 A.2 Extrait des Registres des Mariages Fol.III p.238 de la Paroisse de Chavornay, No 239.

¹⁸³ ACV Ed 130/2 et 3.

fr.¹⁸⁴, la maison du Faubourg vendue en 1870 pour 2'800 fr. ainsi que des terrains vendus entre 1868 et 1870 pour 1'943 fr.¹⁸⁵.

On ne connaît pas les relations d'affaires entretenues par Antoine et son fils avec Elie Paillard d'une part et les Glardon *Pipelet*, Pierre Abram, son fils Pierre Rodolphe David (1800-1850) et son petit-fils David Henri (1821-1868) d'autre part. Se faisaient-ils concurrence ou travaillaient-ils en association ? La deuxième hypothèse pourrait être la bonne. Il apparaît en effet que les décès en 1868 d'Elie Paillard et de David Henri Glardon brisent des liens existants. Des problèmes de succession semblent diviser les nombreux héritiers de David Henri Glardon compromettant ainsi un travail fécond. Cette situation peu favorable à un développement industriel pousse Antoine à créer, vraisemblablement en 1869, sa propre entreprise sous le nom de **Antoine Glardon-Paillard, Fabrique de limes et burins d'horlogerie**. En adjoignant le nom de sa femme à son nom, il montre qu'il se considère comme le successeur d'Elie Paillard, qui avait assurément acquis un certain renom sur le marché de la lime de précision. Y associe-t-il son fils David, âgé de 29 ans et "actif" dans la lime depuis plus de dix ans ? Les archives à disposition ne donnent pas de réponse. Il n'y a pas non plus trace d'une procuration. David Glardon-Jaquet agit comme s'il était indépendant; il achète les terrains, construit les fabriques de la Petite Fin à son nom.

Il était du reste temps de réagir à la concurrence de deux fabriques de limes qui, nous l'avons vu ci-dessus, utilisaient déjà des machines à tailler et avaient introduit une certaine division du travail: les fabriques de François Louis Grobet (1815-1894) et de David Borloz (1814-1884) fondées respectivement en 1834 et 1839.

¹⁸⁴ Homologation d'assignat du 7 mai 1869. Archives de la Justice de Paix du cercle de Vallorbe.

¹⁸⁵ Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe, ACV SC 18/167 et 168.

Les fabriques de limes Antoine Glardon-Paillard à La Grande et Petite Fin (1869-1896)

Selon le F° 8 “La Grande Fin” du Registre du cadastre¹⁸⁶, Antoine Glardon est propriétaire d'une demi-maison et de 1'366 m² de terrain. Le logement, la grange, l'écurie et la forge couvrent 131 m². L'estimation fiscale se monte à 7'300 fr. Le bordereau industriel, c'est-à-dire l'inventaire de l'outillage de la forge comprend: une machine à percer, trois enclumes à tailler, un étau, une fournaise, une enclume, un soufflet. Il est estimé à 300 fr.

Le 12 avril 1869 David Glardon achète à son beau-père David Jaquet et au frère de celui-ci, Jacob, fils de feu Abram Jaquet, à la Petite Fin, c'est-à-dire du côté Orient de la Rue à Jaquet (aujourd'hui Rue de l'Agriculture) un champ de une toise 71 pieds et un champ de 17 toises 82 pieds pour le prix de 234 fr. L'acquis précise que cette vente est faite pour la construction d'un bâtiment destiné à un atelier de limes. Il a été convenu que “toutes les terres végétales existant sur l'emplacement qui sera pris pour la construction du bâtiment restent la propriété des vendeurs et pourront être enlevées par ceux-ci et à leurs frais”. D'autre part, les vendeurs autorisent l'établissement de jours (fenêtres) du côté sud même si la distance réglementaire est insuffisante. Les témoins sont Fulgens Barthelet, de France, entrepreneur, et David Favre, maître charpentier, les deux à Vallorbe¹⁸⁷. Cette fabrique est achevée en 1870, année où le cadastre l'enregistre comme bâtiment neuf, estimé 4'200 fr.¹⁸⁸. Sur 97 m² de surface au sol elle comprend au rez-de-chaussée une forge et un atelier, au 1^{er} étage un grand atelier et un logement et au 2^e étage un 3^e atelier. Le bordereau industriel, c'est-à-dire l'inventaire des outils et des machines est le suivant: une cisaille, un lapidaire¹⁸⁹, un four à recuire, une machine à faire les échoppes¹⁹⁰, trois soufflets, quatre étaux, une fournaise (grand four). Cet atelier figure sur le plan cadastral de Vallorbe de 1879 (F° 35 nos 10 et 11)¹⁹¹.

¹⁸⁶ Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 122 et 123. ACV GF 277/9

¹⁸⁷ Archives Glardon, Vallorbe.

¹⁸⁸ Vallorbe. Cadastre B 1840-1879 Fo 386

¹⁸⁹ Polissoir pour les pièces et les pierres d'horlogerie.

¹⁹⁰ Burin des ciseleurs, graveurs, orfèvres, etc.

¹⁹¹ Plan du territoire de la Commune de Vallorbe. District d'Orbe. Expédié dans l'année 1879 en 2 vol. ACV GB 277/b.

En 1879 cette première fabrique comprend: un logement et des ateliers répartis sur trois niveaux. Elle est estimée à 11'570 fr. La place qui l'entoure, de 113 m², vaut 458 fr. L'équipement des ateliers s'est étoffé: six grosses machines à tailler les limes, une cisaille, un lapidaire, un four à recuire, une machine à faire des échoppes, trois soufflets, quatre étaux, une fournaise, un tour, le tout estimé 4'070 fr.

La seconde fabrique, érigée dans le prolongement de la première, vers 1879-1880, d'une surface au sol de 147 m² comprend un atelier, des bureaux, une remise et un dépôt. L'estimation se monte à 10'070 fr. pour le bâtiment et à 294 fr. pour le terrain. Selon le bordereau industriel, l'outillage comprend une machine à tailler, quatre fournaises. six soufflets, dix enclumes et dix-neuf étaux. Il est estimé à 2'070 fr.

La construction de cette dernière fabrique met en lumière deux faits qu'il vaut la peine de souligner.

La solidarité familiale d'abord. La parcelle sur laquelle David Glardon construit cette fabrique ne lui appartient pas. Elle est en quelque sorte mise à sa disposition par son beau-père David Jaquet et ses beaux-frères Henri et Louis Jaquet. Ce n'est que le 13 février 1888 que Jean Marc Antoine acquiert le terrain (trois parcelles contiguës de 273 m²; F° 35, art. 2'566, N° 12) par échange contre un champ de 32 ares 22 m (F° 35, art. 624, N° 14). Jean Marc Antoine Glardon verse une différence de valeur de 35 fr.¹⁹².

Ensuite, un des rôles de Jean Marc Antoine dans son entreprise. Il semble laisser à son fils David la direction des affaires qui se développent rapidement mais assure, partiellement, l'autofinancement. Ci-dessus nous venons de voir que c'est lui qui acquiert le terrain des Jaquet. Le 11 mars 1882 il avait acheté de David Frédéric ffeu Samuel Glardon un jardin de un are 44 m (F° 35, art. 623, n° 13) et un champ de 32 ares 22 m (F° 35, art. 624, n° 14) pour le prix de 2'000 fr. sur lesquels la seconde fabrique se construisait. Jean Marc Antoine vendra ces parcelles 12, 13, 14 à son fils le 29 avril 1892 pour 400 fr !

¹⁹² Fo 123 Cadastre B et F 1879-1892, ACV GF 277/9.

L'auto-financement familial a donc certainement été important. David Glardon investit dans l'entreprise les 20'000 fr. que sa femme Julie Nanette née Jaquet hérite¹⁹³. Des autres sources de financement du développement de l'entreprise Glardon ne sont pas connues. A ma connaissance, les archives conservées ne contiennent malheureusement que très peu de documents concernant la marche des affaires: correspondance, production, salaires versés, chiffre d'affaires, exportations, etc.

Une partie des moyens financiers nécessaires à ce rapide développement est aussi obtenue grâce à des ventes immobilières. Antoine Glardon vend en 1886 un champ de 2'016 m² à La Combettaz et 1 champ de 1'955 m² aux Champs du Bois à Philippe Rochat¹⁹⁴.

Vers 1880, Antoine et David Glardon cherchent à acquérir un atelier situé au bord de l'Orbe et disposant d'une concession hydraulique. Le besoin de mécaniser la production se fait-il sentir? C'est très probable. La liquidation de la Société de Vallorbe et des Rondez est annoncée et ses fabriques au bord de l'Orbe sont convoitées. Mais Antoine et David Glardon viennent d'achever la construction de la seconde fabrique de la Petite Fin. Il semble plutôt qu'il veulent prioritairement planter une meulerie hydraulique.

Le 7 septembre 1881, David Glardon achète à Emile Aimé Roy la forge de La Cabiaz (avec un bâtiment équipé d'une roue hydraulique, une place et un champ de 696 m²)¹⁹⁵ située sur la rive droite de l'Orbe en face de la sortie du canal usinier des Forges de la Ville.

Le 2 juin 1882, il acquiert 4 feux de cloutier à la forge de Derrière-la-Scie implantée sur le canal des moulins (aujourd'hui approximativement l'emplacement du casino)¹⁹⁶.

¹⁹³ Dans son testament olographe du 2 mars 1900 David Glardon écrit: "Je reconnaissais avoir reçu durant notre mariage de ma femme Julie née Jaquet (outre son trousseau) une somme de vingt mille francs, dont je ne lui ai pas passé de reconnaissance en Justice, cette somme ayant été versée dans notre maison de commerce et ma femme pourra les prélever sur mes biens comme de juste". Archives Glardon, Vallorbe.

¹⁹⁴ Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 122 ACV GF 277/9.

¹⁹⁵ Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 123 ACV GF 277/9. Sur cette forge voir aussi P.-L. Pelet, 1983 p. 164, no 28.

¹⁹⁶ Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe, Dnn 21/2.p. 128.

Mais les événements se précipitent. Comme nous l'avons vu ci-dessus la Société de Vallorbe et des Rondez vend aux enchères les 26 août 1882 ses fabriques de Vallorbe. La famille Grobet n'a pas attendu son ouverture et a mis la main sur le Moûtier le 29 avril déjà ! David Glardon réagit en achetant le 29 novembre 1882 la part du Domaine de Là Dernier appartenant à la Société liquidatrice à laquelle il ajoute le 16 décembre 1882 celle de Charles Louis Jaquet. Il dispose à côté de la ferme et de ses dépendances d'un atelier équipé d'une meule hydraulique. Nous verrons ci-après plus en détail l'utilisation de ce domaine par David Glardon.

Les forges de La Cabiaz et de Derrière-la-Scie perdent ainsi toute utilité pour David Glardon. Le 27 avril 1883, il revend les quatre feux de Derrière-la-Scie à M. Grobety pour 320 fr. et le 21 mai 1883, il cède La Cabiaz à Edouard Gribi (1852-1920), tailleur de limes¹⁹⁷ pour 4'000 fr. (1'500 fr. au comptant et 2'500 fr. par un acte de revers).

Quelques documents des archives Glardon donnent la possibilité de cerner un peu la personnalité des patrons, les conditions sociales du personnel et le genre de production.

Les patrons

En 1869 lorsqu'il fonde son entreprise, Antoine Glardon a 56 ans. Sur une photographie de 1868 où il pose en compagnie de sa femme Sylvie, son fils David Louis, sa belle-fille Julie Nanette et sa petite fille Clarisse Sylvie, on remarque son visage décidé et souriant mais aussi, posées sur ses genoux, ses mains marquées par quarante années de forgeages de clous, de taille et de trempe de limes. Orphelin de père à 17 ans, il a dû peut-être assister financièrement sa mère, sa soeur et son frère cadet. Maître cloutier, il a été habitué à travailler pour son propre compte. Habile et entreprenant il a passé à la lime, plus rentable et on peut supposer qu'il a acquis une certaine notoriété dans ce domaine avec son beau-père Elie Paillard. C'est pourquoi il fonde sa propre entreprise et la nomme Glardon-Paillard pour bien montrer la filiation avec l'un des

¹⁹⁷ FOSC 1883 p. 546.

pères de l'industrie de la lime à Vallorbe. Pourquoi n'associe-t-il pas son fils David Louis? Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'absence d'archives ne permet pas de répondre. Je n'ai pas trouvé trace, non plus, d'une procuration. Mais en fait, sous le couvert de cette raison individuelle renommée, le patron responsable, celui qui dirige l'entreprise, c'est David Louis. C'est lui qui achète le terrain de la Petite Fin et qui y bâtit les deux ateliers, c'est lui qui achète Là Dernier, qui acquiert, modernise La Foulaz et y transfère toute la production. P.-L. Pelet écrit¹⁹⁸ que c'est un artisan d'une conscience inflexible. Il se lève chaque matin à 5h. 30 et, premier dans l'usine, il affûte lui-même à la pierre à huile les ciseaux de ses machines. Il contrôle si les aciers ont suffisamment de "corps". On pourrait ajouter que, comme les autres fabricants de limes¹⁹⁹, il s'occupe avec son père de préparer la mixture pour la trempe, secret de famille. Ce trait de caractère va de pair avec une intransigeance, quand, sûr de ses droits, il les défend, p.ex. contre les prétentions de Leresche & Cie ou de M. Chaulmontet. Il assume la responsabilité totale de l'entreprise et ne délègue pas ou peu. Pour les tâches administratives comme la correspondance et la comptabilité, il est aidé par un ou deux employés et aussi par sa femme et plus tard par sa fille. Elles sont occasionnellement samaritaines (les accidents au travail sont assez fréquents) et s'occupent des problèmes sociaux liés, notamment, à la présence de nombreuses jeunes ouvrières.

David Glardon, comme tous les producteurs de limes issus de l'artisanat, est un patron paternaliste, proche de ses ouvriers²⁰⁰. Il se préoccupe de la lutte contre l'alcoolisme. Le 30 juillet 1884 il fonde avec Henri Glardon, Ulysse Martin, David Aimé Vallotton, Alfred Noguet-Borloz, Auguste Jaquet, Emile Candaux et Paul Robert²⁰¹, pasteur de l'Eglise libre, la Société du Café-chocolat²⁰². Cette société anonyme au capital de 3'000 fr. (divisé en 300 actions de 10 fr.) a pour but de construire et d'exploiter un bâtiment dans lequel on servira des boissons non alcoolisées. On y trouvera aussi une salle de lecture. Des conférences publiques pourront y être organisées. Par contre les réunions politiques et religieuses y seront interdites. L'immeuble est

¹⁹⁸ P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit. p.37 et 42.

¹⁹⁹ P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit. p.55.

²⁰⁰ P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit. p.42.

²⁰¹ Paul Robert a été pasteur de l'Eglise libre à Vallorbe de 1883 à 1894.

²⁰² FOSC 8.8.1884, p.618.

édifié à la Grand Rue en partie grâce à deux prêts hypothécaires de 22'000 fr. et de 1'000 fr. de M. William Barbey de Valeyres-sous-Rances²⁰³. David Glardon a aussi favorisé l'implantation de l'Armée du Salut à Vallorbe en 1887 et aidé l'un des responsables locaux, son contremaître Ami Noël Grobet (1854-1935) sergent-major du poste de Vallorbe.

Les ouvrières et les ouvriers

Au début de l'année 1886, selon le registre des salaires du premier semestre, la fabrique emploie 93 personnes plus deux maçons et le fermier du domaine de Là Dernier. Les femmes sont au nombre de 26. Le recrutement est encore très local puisque 60 sont bourgeois de Vallorbe (10 Glardon, 9 Matthey, 8 Jaquet, 7 Vallotton, 6 Grobet, 5 Truan, 4 Clément, 3 Favre, 3 Falcy, 2 Roy et 1 Develey, Grobety, Jaillet) 17 de la région (Vallée de Joux, Ballaigues et Vaulion). Cinq ouvriers portent des noms d'origine suisse alémanique ou allemande, un d'origine italienne.

En 1887 le premier recensement des entreprises soumises à la nouvelle Loi fédérale sur les fabriques dénombre 144 ouvriers (81 femmes, 59 hommes, 1 fille et 3 garçons de moins de 18 ans) dans l'entreprise Antoine Glardon-Paillard. Les entreprises concurrentes Jules-Frédéric Grobet, Borloz et Noguet-Borloz, Union ouvrière emploient respectivement 100, 84 et 17 personnes. Au total 345 personnes travaillent la lime à Vallorbe²⁰⁴. Pour Antoine Glardon-Paillard la différence entre les deux années est importante. Elle s'explique peut-être par l'absorption en 1887 de l'atelier de Timothée Golay qui avait repris en 1878 celui de la Veuve Glardon & Cie mais aussi par des fluctuations saisonnières. La plupart des ouvriers possèdent encore un jardin potager, quelques champs, au moins une part de maison. Ils

²⁰³ Onglet des hypothèques. vol 2 Commune de Vallorbe. No 140 5.12.1884. L'immeuble est enregistré sous Fo 2 Nos 149 à 153. William Barbey (1842-1914), ingénieur, botaniste (comme sa femme Caroline née Boissier), député au Grand Conseil vaudois, membre très actif de l'Eglise libre, membre de la commission missionnaire romande, est resté connu jusqu'à nos jours pour avoir financé en 1891 la construction du chemin de fer Yverdon-Sainte-Croix à la condition que le train ne circule pas le dimanche. Cette prescription fut respectée jusqu'en 1919.

²⁰⁴ Robert Jaccard 1956, op.cit. p.158-164. ACV PA 337.

conservent ainsi une certaine indépendance économique. Quelques-uns ne s'embauchent à l'usine que l'hiver et travaillent l'été comme fromager ou berger dans un chalet.

La plupart des ouvrières et ouvriers travaillent à la pièce. Un relevé des salaires de 40 ouvrières et ouvriers pendant le premier semestre de 1886 a été conservé dans les archives Glardon. Le nombre d'heures de travail n'est pas indiqué. Les importants écarts s'expliquent certainement par une qualification différentes des tâches effectuées le long de la chaîne de production et aussi par des fluctuations de l'activité, notamment chez les ouvrières dont une partie travaille à domicile. En effet les salaires mensuels moyens des ouvrières varient de 19.44 fr. à 91.68 fr. et pour les ouvriers de 47.85 fr. à 199.75 fr.

<u>Salaires mensuels moyens</u>	<u>Ouvriers</u>	<u>Ouvrières</u>
moins de 50 fr.	2	12
de fr. 50.- à 100 fr.	17	3
plus de 100 fr.	6	-
Total	25	15

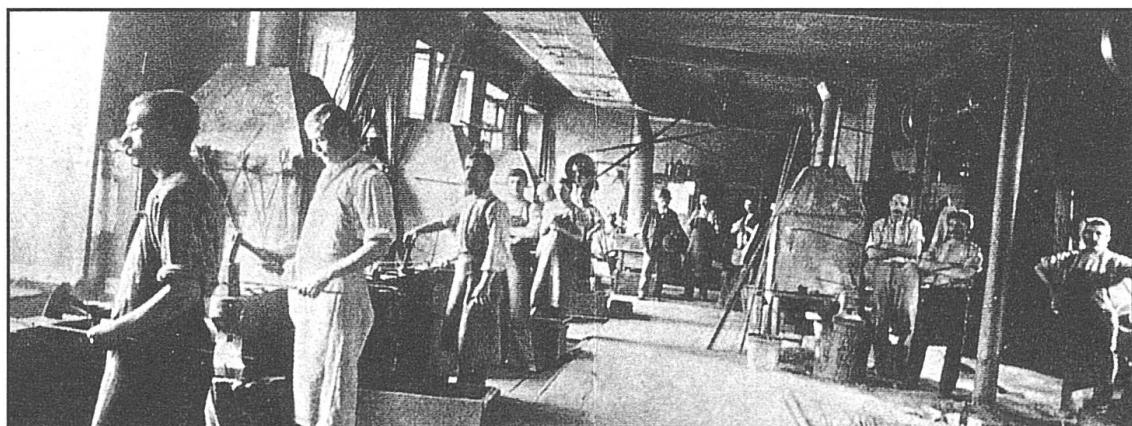
Même en tenant compte des remarques ci-dessus, on constate que les salaires de la main-d'œuvre féminine sont largement inférieurs à ceux des hommes. M. Jean Combe, dans sa conférence déjà citée ci-dessus, écrit à propos des salaires de l'industrie de la lime en 1893: "Le salaire varie de 3 à 8 francs par jour pour les hommes et de 1.80 fr. à 2.40 fr. pour les femmes. Disons en passant qu'un certain nombre de ces dernières travaillent à la maison tout en vaquant aux soins du ménage et que leur gain est ainsi un supplément à celui du père ou du mari, soit une source d'aisance."

Des notes de frais facturés lors de l'essai des turbines de La Foulaz en 1893-1894 donnent un aperçu de la hiérarchie des rémunérations de l'époque :

M. Glardon-Jaquet	20 fr. la journée
M. Jaillet-Glardon, son beau-fils et futur associé	15 fr. la journée
M. Joho, mécanicien-chef de La Foulaz	15 fr. la journée
M. Auberjonois, ingénieur et chef du chantier de La Foulaz	25 fr. la journée

M. Gamboni, avocat	40 fr. la journée
M. Jaillet Samuel , ouvrier qualifié	0.40 fr. l'heure
M. Leresche André, ouvrier qualifié	0.45 fr. l'heure
Maçons	0.45 fr. l'heure
Manoeuvres	0.30 fr. l'heure

Un examen des quelques carnets de paie conservés montre que certains ouvriers sont parfois chargés de tâches extérieures comme l'entretien des piscicultures de Là Dernier ou du Verâtroz, de la confection de fagots de bois, etc. Certaines ouvrières sont aussi assez régulièrement affectées à des travaux domestiques pour les familles des patrons.



Ouvriers au travail.

La production

Dès le début, l'entreprise s'est spécialisée dans les limes de précision destinées à l'horlogerie, à la bijouterie et l'industrie mécanique fine. Un prix-courant, paru en 1885 probablement²⁰⁵, donne la liste des produits:

- limes et burins d'horlogerie,
- limes fines en tous genres,
- échoppes pour graveurs, rayées et autres,
- brunissoirs (instrument pour polir) pour horlogers et bijoutiers,
- grattoirs pleins et évidés, riffloirs (tige terminée à chaque extrémité par une lime de forme très variable. C'est un outil de ciseleur, de mécanicien de précision),
- fraises de formes diverses, notamment pour dentistes.
- brucelles,
- aiguisoirs (stahles) et affiloirs,
- rasoirs.

Antoine Glardon-Paillard fait enregistrer sa marque de fabrique, une truite, le 3 août 1882²⁰⁶.

Pendant longtemps les prix-courants des Usines Métallurgiques de Vallorbe ont précisé que les limes arborant la marque "David Glardon" avec la truite garantissaient une lime de précision fabriquée avec un acier fondu extra anglais (qualité A)²⁰⁷.

Antoine Glardon-Paillard participe avec succès à de nombreuses expositions industrielles en Suisse et à l'étranger: La Chaux-de-Fonds 1881 (médaille d'argent), Zurich 1883 (diplôme), Nice 1883-1884 (médaille d'argent), Anvers 1885 (médaille d'argent), Genève 1896 (médaille d'argent)²⁰⁸.

²⁰⁵ Prix courant. Album illustré. Conditions de vente. Lithographie Spengler, Lausanne. Incomplet. Archives Glardon, Vallorbe.

²⁰⁶ Communication de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle du 27 février 2003. Elle est aujourd'hui radiée.

²⁰⁷ Archives UMV conservées aux ACV. Enveloppe no 1. ACV PP 20 UMV.

²⁰⁸ Selon les en-têtes des lettres Antoine Glardon-Paillard et Antoine Glardon & Cie.

Les archives Glardon ne contiennent aucune indication concernant le chiffre d'affaires et les résultats des exercices. Selon M. Jean Combe, le chiffre total des affaires de l'industrie limière atteignait en 1893 la somme de 8 à 900'000 fr.²⁰⁹. Si l'on se fonde sur les ventes annuelles connues pour les années 1895 et suivantes, on peut estimer la part de Antoine Glardon entre 300 et 350'000 fr. A cette époque c'est probablement la plus grande fabrique de limes de Vallorbe²¹⁰. Le bénéfice net n'est pas connu mais on peut l'estimer à 10 à 15% en se fondant sur les marges connues des premières années des UMV.

La part de la production destinée à l'exportation est connue pour 1900: 90%. Elle a vraisemblablement été très importante dès le milieu du XIX^e siècle déjà. On sait qu'à cette époque les limes de Vallorbe étaient déjà appréciées dans les principaux pays européens, ainsi qu'aux Etats-Unis, aux Indes, en Chine, au Japon, etc. On ne peut qu'admirer ces artisans.

L'achat du domaine agricole et de la meulerie de Là Dernier (1883)

Ce domaine s'étend sur la rive gauche de l'Orbe entre le Grand ruisseau, premier affluent permanent de cette rivière après sa résurgence de Vallorbe et le quartier du Faubourg de Vallorbe. Il est limité au Nord par le chemin de Vallorbe à la source de l'Orbe et au Sud par l'Orbe. Il s'étend sur une longueur d'environ 1,8 km. A cause des méandres de la rivière sa largeur varie de 80 à 220 m environ. Il comprend au milieu du XIX^e siècle des maisons d'habitation, des granges, des écuries, une laiterie, une forge, un grand verger et des jardins, champs et prés. Sa surface totale couvre 13 ha environ.

Les de Hennezel, réfugiés huguenots de Lorraine, reçus bourgeois de Vallorbe en 1589, constituent le domaine et érigent à l'extrémité amont une ferrière et un haut fourneau. Lorsque cette famille, en faillite, quitte Vallorbe vers 1650, le domaine passe entre les mains de la famille Matthey dont l'héritière l'apporte à M. Louis Vallotton-Jaquet, propriétaire des forges de chaîniers et de taillandiers de Là Dernier.

²⁰⁹ J. Combe, méd.vét. *Vallorbe, Notice. Feuilles d'utilité publique No 18*. Lausanne Georges Bridel & Cie, 1893.

²¹⁰ P.-L. Pelet dixit. (10 avril 2001).

En 1841, Louis Vallotton-Jaquet, endetté, doit vendre ses biens. Le domaine, sans les forges et l'affinerie, est acquis pour 20'500 fr. par Abram David Jaquet et ses deux fils Charles Louis et Jacques Henri. Pour des raisons que j'ignore les deux frères se partagent le domaine en 1874²¹¹. Jacques Henri, le cadet, obtint la partie amont du domaine et Charles Louis la partie aval, côté Vallorbe. Les bâtiments, les jardins, les chemins et les places situés au centre du domaine sont partagés avec précision dans l'acte notarié mentionné ci-dessus. La cohabitation dans cette imbrication de propriétés ne devait pas être aisée.

Jacques Henri ne reste pas longtemps propriétaire de sa part. Probablement en 1874 déjà, il la vend à la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez qui avait repris en 1864 les forges et l'affinerie de Là Dernier de la Société Reverchon, Vallotton & Cie.

Nous avons vu ci-dessus que cette société, victime de la concurrence étrangère, liquide ses immeubles de Vallorbe en 1882. David Glardon, qui vient d'inaugurer sa nouvelle usine de la Petite Fin, ne semble pas être intéressé à aménager dans l'immédiat une nouvelle usine au bord de l'Orbe. Il se contente d'acheter à la Société en liquidation, le 29 novembre 1882, pour 10'000 fr. payés comptant, une partie du domaine agricole avec une meulerie hydraulique²¹². Il complète cette acquisition en achetant le 16 décembre 1882 à Charles Louis Jaquet, pour 17'390 fr., la partie aval du même domaine. Comme David Glardon est créancier hypothécaire du vendeur pour 11'000 fr. il ne lui verse que 6'390 fr.

En achetant la plus grande partie du domaine agricole de Là Dernier David Glardon semble viser trois objectifs:

1. Compléter ses deux fabriques de La Petite Fin qui ne disposent pas de force motrice par une meulerie équipée d'une turbine et d'une roue hydrauliques au bénéfice d'une concession d'utilisation. L'atelier contigu dispose notamment d'une machine à polissoir, de transmissions

²¹¹ Actes du notaire Auguste Auberson à Orbe du 24 janvier 1874. Archives Glardon.

²¹² L'autre partie du domaine est achetée le même jour par Jean-Marie Chaulmontet, chef de gare à Vallorbe.

et d'une forge avec soufflerie²¹³ (bordereau industriel 10'500 fr.). Pour faciliter la communication avec cette troisième fabrique, Antoine Glardon demande et obtient en juillet 1889 les autorisations cantonale et communale de poser une ligne téléphonique le long de la route de Vallorbe au Pont entre La Fin et Là Dernier²¹⁴.

2. Créer un élevage d'alevins, de truites et d'écrevisses. Comme de nombreux vallorbiers Antoine et David Glardon ont une passion, la pêche. L'Orbe est célèbre pour ses truites et ce poisson figure sur les armoiries de Vallorbe. Le 22 janvier 1884 David Glardon obtient du Conseil d'Etat une concession d'exploitation d'une pisciculture. Soucieuse d'assurer le repeuplement de l'Orbe la commune de Vallorbe avait déjà ouvert une pisciculture en 1860. Celle que crée David Glardon est plus importante. Elle comprend un pavillon d'incubation avec sept bassins pouvant contenir 200 à 350'000 oeufs. Avec Marius Chaulmontet, propriétaire d'une pisciculture contiguë, David Glardon introduit en Suisse la truite arc-en-ciel d'origine californienne²¹⁵.

3. Acquérir un domaine agricole comprenant un ensemble de bâtiments avec logements, écurie, grange, laiterie entourés par un grand verger, des champs et des prés. Il le complète en acquérant le 12 mai 1891 deux prés (4716 m²) à La Puaz, sous Saint Pancrace au bord de l'Orbe²¹⁶. Enfin, en 1903, après avoir acheté les terrains contigus avec la pisciculture appartenant à Marius Chaulmontet, la propriété de David Glardon à Là Dernier s'étend sur près de 15 ha d'un seul tenant (à l'exception des parcelles de La Puaz).

Le 11 novembre 1890 David Glardon achète à Henri Lugrin et à Henri Vallotton, au Verâtroz, deux parcelles, une source et un étang totalisant 22'450 m²; il y crée une seconde pisciculture comprenant trois bassins dénivelés, permettant la séparation des âges et protégeant ainsi les jeunes truitelles de l'appétit des adultes²¹⁷.

²¹³ Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 303 ACV GF 277/10.

²¹⁴ Archives Glardon, Vallorbe.

²¹⁵ J. Combe, méd.vét. op.cit. p. 21.

²¹⁶ Vallorbe, Cadastre B et F 1879-1892. Fo 793 ACV GF 277/12.

²¹⁷ Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892. Fo 793 ACV GF 277/12.

La situation financière en 1891

Les archives Glardon sont également muettes dans ce domaine. Aucun inventaire ni bilan n'a été conservé. C'est très dommage. Il aurait été très intéressant de connaître la situation financière à la veille de l'achat de La Foulaz, étape très importante parce qu'elle signifie pour l'entreprise le passage de l'artisanat à l'industrie, de l'emploi de la force manuelle à celui de la force hydraulique. La fabrique Antoine Glardon-Paillard va vivre sa vraie révolution industrielle, celle du machinisme, du capital. Le développement par l'autofinancement familial ne sera plus possible. L'entreprise prend une autre dimension. Un style de gestion différent s'impose.

Les seuls documents à notre disposition pour cette époque sont les formules de l'Assurance mutuelle cantonale contre l'incendie du mobilier de ses deux fabriques de limes de la Petite Fin que David Glardon remplit le 12 janvier 1891.

Ces deux documents sont intéressants parce qu'ils permettent d'avoir un aperçu de la composition et de la valeur de l'outillage à la veille de son transfert à La Foulaz. Les 23 machines à tailler, les 13 enclumes de forgeron et tailleurs à la main, les outils sont assurés pour 15'870 fr., le stock d'aciers pour 21'200 fr., les limes en fabrication pour 18'000 fr. et les limes emballées pour 20'000 fr.. En ajoutant le mobilier, le combustible et divers produits on obtient un montant assuré de 77'970 fr. L'augmentation des machines à tailler de 7 en 1880/81 à 23 montre que les affaires se sont bien développées. La valeur cadastrale des 2 bâtiments est demeurée à 21'840.- fr. mais sa valeur réelle peut être estimée à 30'000 fr. au moins. On peut donc accorder une valeur réelle de 110'000 fr. aux deux fabriques de La Petite Fin. A ces biens il faut ajouter le domaine de Là Dernier acheté 27'390 fr., l'outillage de la meulerie 10'500 fr. (estimation), Le Verâtroz 1'752 fr., la Puaz 295 fr. La valeur des biens mobiliers (outillage) et immobiliers (15 ha environ) atteint donc environ 150'000 fr. L'examen des actes d'achat des immeubles montrent que ceux-ci ont été payés comptant ou par reprise d'hypothèques par actes de revers donc auto-financés.

David Glardon possède encore deux prés de 2547 m² et 909 m² exploitables en tourbières en Sagnevuagnard, commune de L'Abbaye (Vallée de Joux). Il les vendra en 1900 aux UMV pour 448 fr.

La valeur imposable de sa fortune mobilière s'accroît de 28'000.-fr. en 1890 à 30'000.-fr. en 1892 puis à 33'000.-fr. en 1896. malgré un paiement en espèces de 23'000.-fr. lors de l'achat de La Foulaz. et de l'acquisition en 1892 d'un terrain de 9'270 m² à La Petite Fin appartenant à Louise Rochaz-Jaquet, femme d'Eugène Rochaz, de Romainmôtier pour le prix de 5'721 fr. payé comptant²¹⁸.

Le revenu imposable varie de 2'600.-fr. à 3'200.-fr. par an entre 1892, année où il succède à son père et 1896, ce qui est élevé, compte tenu qu'il s'agit d'un revenu net.

A part une reprise d'hypothèques existantes lors de l'achat de La Foulaz, ce n'est qu'en 1894 qu'il emprunte, le coût des transformations de La Foulaz dépassant ce qu'il avait prévu.

Antoine Glardon-Paillard, le propriétaire de l'entreprise ne doit pas être oublié ! Nous avons vu qu'il participe à l'achat des terrains de La Petite Fin sur lesquels David construit la seconde fabrique. En 1891 il possède la maison de La Grande Fin avec sa forge-atelier (estimation cadastrale 9'376 fr. plus 300.- fr. pour le bordereau industriel) plusieurs champs entourant la maison (3100 m² environ) ainsi qu'un bois au Day (4483 m²) et un pré Sur l'Isle (1681 m²).

Il ne déclare aucune fortune mobilière mais son revenu imposable passe de 2'000.-fr. par an en 1887 à 2'300.-fr. en 1891, dernière année où il est imposé comme chef d'entreprise. En 1892 puis en 1893, année de sa mort, son produit du travail imposable s'élève à 100.-fr.

²¹⁸ Archives Glardon, Vallorbe.

Le transfert des fabriques à La Foulaz (1892-1893)

Le site de La Foulaz

Après avoir traversé le village de Vallorbe et activé les Forges de la Ville, l'Orbe franchit le verrou qu'elle a creusé à travers la moraine glaciaire jurassienne de Montbenon. La dénivellation ainsi produite a été utilisée à l'endroit appelé L'Islebeau, Prenloup ou Plan-Praz dès le XVII^e siècle. C'est le 9 octobre 1657 que le bailli de Romainmôtier aberge le site en faveur de Jean-Jacques et Michel Matthey pour une forge de clouterie. Au XVIII^e siècle on y ajoute 2 feux de clouterie et des ateliers de serrurerie et d'armurerie. La forge sera désaffectée en 1768 et transformée en tannerie. En 1835 Louis Vallotton-Jaquet, fondateur et propriétaire des forges de chaînes et de taillanderie de Là Dernier construit l'usine qui prend le nom de La Foulaz . Il y installe un battoir et une scierie. Mais en 1841, comme nous l'avons vu ci-dessus, Louis Vallotton, en proie à de graves difficultés financières, liquide ses usines de Vallorbe. La Foulaz passe entre les mains de Léon Reverchon, propriétaire des Forges des Eterpaz. Il y installe une fabrique de rasoirs. De 1856 à 1882 La Foulaz devient la propriété de la Société Reverchon, Vallotton & Cie puis de la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez. Le 26 mai 1883 cette société en liquidation vend La Foulaz à Jules Jérémie Rochat des Charbonnières. Il l'exploite comme scierie et y ouvre, semble-t-il, un atelier de taille de limes.

Le site de La Foulaz présentait deux inconvénients. D'une part, la faiblesse de la chute disponible - 1,25 m en eaux moyennes - (2,20 m au Moûtier) et d'autre part, son exposition aux crues de la rivière qui submergeaient les rouages et en arrêtaient le fonctionnement. L'usine n'était pas située, en effet, comme celles du Moûtier, de la Ville (les Grandes Forges) et des Eterpaz sur un canal de dérivation au débit modulable mais directement sur la rive de l'Orbe à l'extérieur d'une courbe où le courant se portait. Cet inconvénient n'avait, semble-t-il, pas échappé à David Glardon lorsqu'il envisage l'achat de La Foulaz. Dans ses archives on trouve un projet non signé "d'observations et de protestations" daté du 8 janvier 1892 et adressé à M. Glardon-Jaquet par son auteur qui nous est inconnu²¹⁹. Cette intervention est liée à la

²¹⁹ Archives Glardon, Vallorbe.

mise à l'enquête publique à la Préfecture du district d'Orbe des projets d'utilisation des forces hydrauliques de la Vallée de Joux. Elle demandait à la future société exploitante des eaux de Joux de garantir que l'augmentation prévisible du débit de l'Orbe ne nuirait pas aux droits du propriétaire du domaine de Là Dernier et de l'usine de La Foulaz. Elle précisait notamment que pour obvier à ce grave inconvénient du reflux des eaux (en cas de crue) la dite société exploitante "aurait soit à aménager le barrage de La Foulaz de façon à ce qu'il débite aisément cet excédent d'eau, soit à créer, en aval des roues motrices, un canal de fuite entraînant les eaux avec plus de rapidité de façon à ce qu'elles ne refluent plus, et les rendant à l'Orbe à un point à déterminer".

L'achat de La Foulaz

Le 30 octobre 1891 Jules Jérémie Rochat, député au Grand Conseil, domicilié aux Charbonnières promet de vendre sa propriété de La Foulaz à David Louis Glardon²²⁰. Le prix de vente est fixé à 38'000 fr. David Glardon reprend pour 15'000 fr. deux titres hypothécaires grevant les immeubles. Il promet de verser en espèces 5'000 fr. le 1^{er} mars 1892 et 18'000 fr. le 1^{er} août 1892, jour de l'entrée en jouissance. Dans le prix de vente sont compris, à part les immeubles, tous accessoires immobiliers, engins industriels et installations nouvelles faites par Rochat. David Glardon reçoit le droit de faire toutes réparations ou installations nouvelles avant le 1er août 1892 à condition de ne pas entraver le service de la scierie.

L'instrumentalisation de l'acte définitif de vente a lieu le 5 mars 1892²²¹. Ce domaine industriel comprend 683 m² de bâtiments (une scierie avec une roue à eau Poncelet²²² de 4,50 m de diamètre, des logements, une remise, des hangars, etc.), 1202 m² de places, 585 m² de jardins, 29'399 m² de prés en Millebeau sur la rive droite de l'Orbe en aval de l'usine et 6'965 m² de champs et de prés sur la rive gauche de la

²²⁰ Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901. vol. 5 No 1927. 30.10.1891. ACV Dnn 21/5.

²²¹ Vallorbe. Cadastre 1879-1892. Fo 643 et 809. ACV GF 277/11 et 12.

²²² Poncelet Jean-Victor, mathématicien et général français (1788-1837). Auteur de remarquables travaux sur les roues hydrauliques (Académie des sciences 1834).

rivière (Derrière la Vouête). David Glardon paie au total 31'555 fr., soit: 10'000 fr. pour la valeur de la force motrice, le barrage, la roue à eau et le terrain affecté à la fabrique; 5'000 fr. pour les transmissions; 16'555 fr. pour l'outillage (2 tours, 1 raboteuse, 1 limeuse, 2 perceuses, 6 forges, 1 soufflerie, les trempes et 6 petites machines à tailler, 1 lapidaire et 1 meule à émeri)²²³.

La transformation des bâtiments et des forces motrices

En achetant la Foulaz David Glardon veut la transformer en une fabrique de limes moderne en construisant de nouveaux ateliers et en augmentant la puissance des forces motrices.

Il fait démolir les bâtiments à vocation agricole, des hangars et une partie de la scierie et projette de construire le long de la rivière d'amont en aval, une fabrique de limes, sur trois niveaux, des locaux pour les fours à recuire et à trempe, des bureaux, des logements, des ateliers de mécaniciens et de limeurs et, en retrait de la rive, un charbonnier.

En ce qui concerne la force motrice hydraulique David Glardon veut d'abord compléter la grosse roue par deux turbines. Pour en tirer le maximum de puissance il lui faut augmenter la chute en construisant un barrage à travers l'Orbe afin de dériver l'eau nécessaire dans un canal d'aménée munis de vannes pour en réguler le débit. Il souhaite aussi obtenir un accroissement de la chute et éviter les inondations en construisant le canal de fuite que l'expert inconnu (voir p.110) lui avait recommandé. Pour atteindre cet objectif ce canal devait se jeter dans l'Orbe en aval de la chaussée dérivant l'eau dans le canal d'aménée de la Société Leresche et Cie Forges de Vallorbe²²⁴, aux Eterpaz après avoir traversé le pré de Millebeau. Ce projet se heurte à un obstacle

²²³ Archives Glardon, Vallorbe. Dossier Glardon F.6. C.45. Récapitulation des dépenses d'installation à La Foulaz par Paul Auberjonois, ingénieur.

²²⁴ Leresche & Cie était une société en commandite formée de Jean Leresche-Bourgeois (1842-1909) de et à Ballaigues, commandité, et de William Barbey (1842-1914) de et à Valeyras-sous-Rances, commanditaire. Le 2 février 1884 cette société avait acheté les forges des Eterpaz à la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez en liquidation. Jean Leresche était non seulement un industriel mais aussi un hôtelier et le créateur de la station touristique de Ballaigues. Il était major à l'armée. William Barbey s'est retiré de la société pendant le procès des turbines.

juridique important: le canal prive les forges des Eterpaz de l'intégralité du débit de la rivière auquel elles ont droit. Le consentement des propriétaires de cet entreprise, MM. Jean Leresche et William Barbey, est nécessaire.

David Glardon a-t-il envisagé de proposer un marché aux Forges de Vallorbe ? Il se pourrait qu'il ait confié à M. Octave Leresche, ingénieur, fils du gérant-propriétaire, l'établissement des plans de la nouvelle usine, des turbines et la direction du chantier. En contre-partie les Forges de Vallorbe lui auraient accordé le droit de creuser le canal de Millebeau. Ou bien, l'initiative est-elle partie des Leresche ? Les documents en ma possession ne me permettent pas de trancher. La majeure partie des contacts se sont déroulés oralement d'où les nombreux malentendus, imprécisions dans les contrats qui conduiront les deux parties jusqu'au Tribunal fédéral.

Le procès des turbines de La Foulaz (1892-1896) et ses prolongements (1896-1900)

Les premiers contacts ont eu lieu vraisemblablement peu de temps après l'achat de la Foulaz. David Glardon, dernier fabricant de limes à n'être pas implanté sur l'Orbe, est certainement pressé de réaliser son projet.

Le 13 avril 1892, Leresche & Cie lui présentent un devis approximatif²²⁵ pour la construction de deux turbines de 8 chevaux chacune. Le système de turbine serait tel que les variations de la rivière et en particulier les hautes eaux ne diminueraient pas leur rendement; elles fonctionneraient aussi bien noyées que dénoyées et utiliseraient toute la chute disponible. Le tout pour fr. 8'500.- rendu posé et entretenu pendant une année dès la mise en activité par Leresche & Cie. Le signataire de ce devis est M. Octave Leresche, ingénieur, fils du propriétaire Jean Leresche-Bourgeois. Ce devis est accompagné d'un plan. Sur la base de ces documents les deux parties concluent un marché verbal par lequel Leresche & Cie s'obligent à fournir à Glardon les deux turbines en question. On ne peut être qu'étonné de constater que les deux parties s'engagent oralement sur la base d'un devis approximatif et lacunaire.

²²⁵ Archives Glardon D.98 lettre 1 du 13 .4.1892.

Il faut préciser qu'à ce moment, David Glardon qui n'est pas encore fixé sur les conditions techniques d'établissement du canal de fuite en aval de ses turbines, charge d'établir une étude à ce sujet, d'abord le géomètre Piguet, du Sentier puis l'ingénieur Dériaz à Orbe. Le premier présente un projet prévoyant deux sorties sur l'Orbe, l'une à quelques mètres en aval de La Foulaz, destinée à être utilisée en temps de basses eaux ou d'eaux moyennes, l'autre, débouchant dans la rivière à 200 m environ de la Foulaz, en dessous de la chaussée des Eterpaz, destinée à être utilisée en temps de crue. Ce canal permet l'évacuation rapide des eaux et assure un niveau d'eau constant en aval des turbines c'est-à-dire une utilisation optimale de la chute. Mais comme nous l'avons vu ci-dessus, l'exécution de ce canal de Millebeau aurait pour effet d'enlever à l'usine des Eterpaz un certain volume d'eau: le consentement de Leresche & Cie est donc nécessaire.

Le 21 juin 1892, David Glardon écrit à Leresche & Cie pour solliciter leur autorisation. Leresche & Cie répondent le 24 juin en le priant de leur envoyer une copie de son projet. Ils ajoutent: "nous nous occupons toujours activement de vos turbines lesquelles devront fonctionner dénoyées grâce au canal projeté"²²⁶. Leresche & Cie informent donc David Glardon qu'ils changent de type de turbines afin qu'elles puissent fonctionner avec le canal de Millebeau !

Le 9 août 1892, David Glardon envoie le dossier préparé par l'ingénieur Dériaz (qui reprend le projet Piguet) au Département cantonal des Travaux publics afin d'obtenir la concession nécessaire. Une enquête administrative ayant été ouverte au sujet de cette demande, Leresche & Cie émettent d'importantes réserves, déclarant que l'exécution du canal projeté nuirait à leurs droits. David Glardon, amer, leur écrit le 1^{er} octobre 1892: "Quoique je m'attendais à des réserves au sujet de l'établissement d'un canal de décharge en Millebeau, je ne pensais pas à rencontrer presque une opposition, car si le canal ne peut être établi à perpétuité et qu'il n'y ait pas l'avantage de pouvoir être utilisé en eau moyenne et en vous garantissant d'une manière permanente toute la quantité d'eau nécessaire à votre usine, les avantages ne sont pas comme il avait été entendu et bien loin des propositions qui m'ont été faites sur la valeur de La Foulaz". David Glardon a-t-il été la victime

²²⁶ Archives Glardon D.98.lettre 9 du 1.10.1892.

d'un marché de dupe ? Aucun document ne le prouve et les pièces produites devant les tribunaux n'éclairent pas toujours le comportement des parties. La correspondance échangée entre David Glardon et Leresche & Cie ne recouvre pas toutes les relations et décisions prises.

Les canaux de dérivations et les travaux de fondation sont exécutés par les entrepreneurs sur la base des esquisses d'Octave Leresche et se trouvent à peu près terminés en septembre 1892, lorsque ce dernier en quitte la direction pour entrer au service militaire.

Le 22 septembre 1892, David Glardon écrit à Octave Leresche qu'il est très embarrassé car les turbines qui devaient être posées cet automne ne sont pas prêtes et que les maçons se plaignent de ne pas recevoir des directives précises. Ce dernier répond le 24 septembre 1892 que la lenteur de construction des turbines provient de tous les changements qui ont été apportés aux plans primitifs. D'autre part, les turbines ne peuvent pas être posées tant que les vannes ne sont pas faites! Or, ce n'est que le 27 septembre que David Glardon se décide à commander des vannes en bois et non en fer !

La construction ou la transformation des bâtiments souffre également d'un important retard. David Glardon semble avoir d'abord prié son piqueur Emile Laffely de dessiner un projet. Octave Leresche, chargé verbalement (?) de faire les plans des bâtiments n'a, semble-t-il, rien entrepris d'autre que quelques esquisses ! Ulysse Martin, entrepreneur chargé de la construction, renonce à continuer à travailler à fin décembre 1892 parce que, témoignera-t-il plus tard devant le Tribunal, "les travaux pour la construction des canaux de l'usine de La Foulaz furent au point de vue de la direction technique la cause de trop d'ennuis et de difficultés". Concernant le bâtiment, il affirme n'avoir jamais eu de plan Leresche à cet effet entre les mains .

David Glardon, sans doute très absorbé par ses tâches de directeur technique et commercial et aussi réticent à toute délégation de responsabilités ne maîtrise pas les travaux de transformation de La Foulaz. Heureusement, il prend conscience de la gravité de la situation et désigne, probablement en décembre 1892, l'ingénieur Paul Auberjonois de Lausanne comme responsable de la construction de l'usine et des installations hydrauliques. Sa première lettre qui figure

dans les archives est datée du 22 décembre. Il est allé chez Duvillard, chargé de la fonte des turbines; il a constaté que tout est très en retard et que Duvillard n'a pas reçu de plans. David Glardon s'assure aussi des conseils d'un avocat lausannois, M^e Amédée Gamboni. Le 26 décembre, David Glardon écrit à Leresche & Cie: "Veuillez m'indiquer la date exacte où les turbines pourront être posées". Dans cette même lettre David Glardon écrit qu'il espère encore construire le canal de Millebeau et prie Leresche & Cie de donner une réponse positive par écrit qu'il n'y aura aucune entrave. Ceux-ci répondent le 28 décembre que si l'acte en préparation chez le notaire Bonard garantit leurs droits d'eau, ils ne feront pas opposition. Ils ne voient aucun empêchement à ce que David Glardon commence les travaux !

En janvier 1893, Paul Auberjonois envoie à Leresche & Cie les plans définitifs tant pour l'installation des turbines que pour les transmissions dans les bâtiments et à l'entreprise Clot & Piccinelli à Vallorbe, qui a pris la relève d'Ulysse Martin, les plans des bâtiments.

Le 11 mars David Glardon reçoit le projet de convention fixant les conditions auxquelles Leresche & Cie autoriseraient l'établissement du canal de Millebeau. Il trouve ces conditions trop onéreuses et fait savoir, le 20 avril 1893, par une lettre adressée à M. Stouky, mandataire de W. Barbey associé de Leresche & Cie, qu'il renonce au canal de Millebeau. Il n'y a pas, au dossier, de lettre pour Jean Leresche. La concession de La Foulaz, sans le canal de Millebeau, sera accordée le 13 novembre 1893 par le Conseil d'Etat.

Entretemps, le 20 mars, David Glardon envoie à Leresche & Cie un projet de convention ainsi conçu: "Le soussigné (...) s'engage aussi à fournir à l'entier contentement de Glardon, et au plus tard pour le 15 juin, deux turbines garanties pour un rendement de 7 CV chacune, c'est-à-dire 1 CV de moins que dans le devis du 13 avril 1892. Au cas qu'il y aurait du retard, il promet de remettre à Glardon 6 fr. par jour dès la date fixée ci-dessus (...)" . Le lendemain Leresche & Cie répondent que les turbines seront prêtes pour le 15 juin mais qu'ils ne garantissent pas un rendement de 7 CV à la suite des changements que David Glardon a apporté aux plans primitifs.

Les travaux de montage de la première turbine commencent au mois de mai 1893 et sont terminés vers le milieu du mois suivant. Le montage de la seconde turbine débute peu après pour se terminer en octobre. P. Auberjonois n'est pas satisfait par ces montages qu'il estime prématurés. Il exige de Leresche & Cie une garantie de rendement comme toutes les maisons sérieuses le font. Répliquant le 13 juillet à une protestation de Leresche invoquant le délai fixé au 15 juin par David Glardon, Paul Auberjonois écrit: "En ce qui concerne le rendement des turbines, vous savez aussi bien que moi que M. Glardon est absolument incomptétent. Il le déclare lui-même.... En somme on dirait que personne ne sait le programme de cette installation". Appréciation confirmée le 23 décembre suivant, lors de l'essai des turbines. Octave Leresche, ingénieur, contredisant une affirmation de son père au sujet des turbines, l'excuse en disant qu'il n'est pas connaisseur pour ces travaux !

Un essai préparatoire des turbines a lieu le 23 novembre sous la direction de l'ingénieur Huguenin de la Sarraz. Il constate que la force effective est de 4,25 à 4,5 CV. Le rendement est resté inférieur à 41%. Le même jour David Glardon écrit à Leresche & Cie: "Aujourd'hui, en présence de M. Joho (chef mécanicien des Eterpaz), M. Huguenin, ingénieur à La Sarraz, a bien voulu faire un essai préparatoire de vos turbines et, malheureusement à mon grand regret, il n'a pas répondu à ce qu'on attendait; en conséquence veuillez fixer vous-mêmes et cela au plus tôt, un jour où l'essai définitif aura lieu en présence d'experts compétents, cela afin de se rendre compte si les turbines ont été construites dans les conditions que vous m'avez indiquées, car je prévois qu'elles ne pourront être acceptées".

Le 23 décembre ont lieu un second essai en présence de MM. Auberjonois et Huguenin et de M. Bossard, ingénieur à Genève, appelé comme expert. Les résultats de l'essai préparatoire sont confirmés.

Leresche & Cie répondent à la lettre du 23 novembre, le 29 décembre seulement, en exprimant leur surprise de la manière de procéder à un essai sans les avoir informé à temps et après avoir attendu six mois après la pose des turbines. Ils contestent la validité de l'essai et concluent: "Nous vous laissons toute la responsabilité de cette manière d'agir". Cette lettre contient nombre de mensonges notamment en ce

qui concerne les dates de la pose des turbines (voir ci-dessus). David Glardon répond le lendemain par une lettre qui se termine ainsi: "Vous êtes au courant des faits établis en principe de construction qu'une reconnaissance entre les parties a toujours lieu".

Le 16 janvier 1894, M. Cornaz, ingénieur à Lausanne, procède à un nouvel essai en présence des parties et constate ce qui suit: "Sous une chute de 1.30 m et un débit de 690 l/sec. les turbines donnent en chevaux une force de 5,5, soit un rendement de 45%. Ce rendement est mauvais et ne peut être admis. Aucune modification ne permettrait de le porter à 70%. Comme les turbines sont construites, elles n'utilisent pas toute la chute disponible. Elles ne peuvent pas fonctionner noyées comme le prévoyait avec raison le devis".

Par exploit du 13 mars 1894, David Glardon assigne Leresche & Cie devant le Juge de Paix de Vallorbe pour procéder à la désignation de deux experts chargés de constater l'état des turbines, les conditions dans lesquelles elles ont été construites et si elles sont acceptables. Le rapport de ces experts, MM. Rod, Gaulis et van Muyden, ingénieurs, confirme les constatations et les conclusions des experts précédents. La force effective se monte à 5 CV au lieu des 7 garantis et les "turbines sont solides mais mal construites comme forme d'aube, ce qui les amène à donner un rendement bien inférieur à ce que l'on est en droit de prétendre d'un constructeur bien payé".

Le 10 juillet 1894, David Glardon ouvre action par exploit contre MM. Jean Leresche et William Barbey en leur qualité, le premier d'associé indéfiniment responsable et le second de commanditaire de la Société Leresche & Cie, dissoute dans l'intervalle, pour faire prononcer la résiliation du contrat pour inexécution des conditions du marché, l'enlèvement par les constructeurs des deux turbines inutilisables, le remboursement du solde des acomptes 2'502.65 fr. et des dommages-intérêts de 40.-fr. par jour depuis la notification de l'exploit .

Les défendeurs concluent à la libération en opposant aux conclusions de la demande plusieurs arguments dont le premier est, en résumé, que David Glardon n'a pas vérifié l'état des turbines dans le délai légal d'une année. Il y a donc prescription. Ils prétendent que le devis du 13 avril 1892 n'était qu'un devis et non un contrat car à ce moment-là

David Glardon n'avait encore décidé quel canal de fuite il construirait, donc il ne connaissait pas encore la chute disponible.

L'instruction de la cause a donné lieu à l'audition de témoins et à deux nouvelles expertises de MM. Grenier, professeur à Lausanne et Ramel, ingénieur à Zurich le 6 mai et le 26 juillet 1895 avec MM. Delarageaz et Cachin, ingénieurs. Elles aboutissent, en résumé, aux constatations et conclusions suivantes. Le système de turbines choisi est mauvais. Selon le devis et les plans du 13 avril 1892 les turbines choisies étaient du type Jonval (turbines à pression devant fonctionner noyées). Ce choix était rationnel avec une chute aussi faible. Le 21 juin 1892, David Glardon qui veut augmenter et stabiliser sa chute en construisant le canal d'écoulement des crues dit de Millebeau demande à Leresche & Cie l'autorisation de l'entreprendre. Le 24 juin Octave Leresche répond en priant David Glardon d'envoyer une copie du projet et ajoute : "Nous nous occupons toujours activement de vos turbines lesquelles devront fonctionner dénoyées grâce au canal projeté et auront un vannage approprié à ce système de turbine". Leresche va construire alors des turbines Girard à libre déviation. Lorsque David Glardon, devant l'opposition puis les conditions onéreuses que Leresche & Cie élèvent contre la construction du canal, y renonce en avril 1894, il est trop tard pour revenir au système Jonval. Du reste personne ne le demande. Les turbines Girard fournies sont donc inadaptées car elles sont exposées, sans un canal de fuite rapide, à être submergées en temps de hautes eaux. Les experts ajoutent qu'elles souffrent aussi de vices de constructions qu'un constructeur expérimenté n'auraient jamais commis. Les turbines ne sont pas inutilisables mais leur faible rendement (45%) les frappe d'une moins-value telle que, s'il y avait eu contrat, elles eussent été sûrement refusées .

En décembre 1893 la construction de la nouvelle usine de la Foulaz est achevée. Pour utiliser quand même la force motrice on a installé des transmissions provisoires à partir de la roue à eau. Lorsqu'il devient évident que les turbines Leresche sont inutilisables David Glardon commande le 12 septembre 1894 à la SA ci-devant J.J.Rieter à Winterthur une turbine Jonval de 20 CV à 1600 l./sec. pour 7'165 fr. transmissions et installation comprises. Elle sera installée en janvier 1895 et fonctionnera au contentement de David Glardon (rendement 76%).

Le 5 octobre 1896 la Cour civile du canton de Vaud admet les conclusions de David Glardon, fixe à Leresche & Cie un délai de deux mois pour enlever les turbines refusées et les condamne à payer Fr.2'100 (175 jours à Fr.12) de dommages-intérêts.

Le 26 octobre 1896, Jean Leresche et William Barbey, par leur avocat A. de Meuron à Lausanne, recourent en réforme au Tribunal fédéral. A leurs conclusions développées devant la Cour civile vaudoise ils ajoutent que Octave Leresche, fils de l'associé Jean Leresche n'avait ni qualité ni mandat de présenter le devis du 13 avril 1892. David Glardon ne peut donc invoquer un présumé contrat signé avec un tiers étranger à la Société.

Dans son arrêt du 28 décembre 1896, le Tribunal Fédéral rejette le recours et confirme le jugement de la Cour civile du canton de Vaud du 5 octobre 1896 au fond et quant aux dépens. Il déclare en outre que l'évaluation des dommages-intérêts par l'instance cantonale doit être considérée comme une constatation de fait définitive. Concernant les pouvoirs d'Octave Leresche le Tribunal fédéral écrit que les recourants n'ont d'une part jamais songé à le désavouer devant l'instance cantonale et que d'autre part la correspondance échangée entre les parties, très souvent signée Octave Leresche au nom des propriétaires, établit d'une manière irréfutable la qualité de fondé de pouvoirs de la société dont son père était le chef.

Seule circonstance atténuante en faveur de Leresche & Cie: “(..) le défaut des turbines consistant en ce qu'elles sont d'un système non approprié à leurs conditions de fonctionnement est imputable au demandeur (D. Glardon). Celui-ci a commis une faute évidente en donnant l'ordre d'établir des turbines système Girard sans s'être préalablement assuré de la possibilité de construire le canal de Millebeau”.

Pour David Glardon, le conflit avec Jean Leresche ne devait pas se terminer à la fin de l'année 1896. La documentation en ma possession est fragmentaire et ne me permet pas d'en suivre les phases et d'en connaître l'épilogue. Jean Leresche, après avoir soutenu devant le Tribunal fédéral que le contrat conclu par son fils en avril 1892

n'engageait pas Leresche & Cie, adresse le 18 mai 1897 à David Glardon une facture d'honoraires de 7'000 fr. pour l'exécution par son fils des plans et la surveillance des travaux jusqu'en septembre 1892 ! Or, nous l'avons vu ci-dessus, la rédaction des plans n'avait jamais dépassé l'état de brouillon et la direction des travaux avait été pour les entrepreneurs une source d'ennuis et de difficultés. Le 26 juin 1897 Jean Leresche envoie un commandement de payer de 7'000.-fr. à David Glardon qui fait opposition. De son côté David Glardon écrit le 17 mai à Jean Leresche pour lui réclamer le paiement des sommes allouées par le Tribunal fédéral, puis envoie le 29 juin un commandement de payer à Jean Leresche à Ballaigues. Le 28 juin 1898 David Glardon est cité avec Jean Leresche devant le Juge de Paix de Vallorbe pour une séance de conciliation sur l'action intentée par Jean Leresche qui réclame maintenant 10'000 fr..

Il semble qu'au début de l'année 1900 (8^e année du conflit!) un Tribunal arbitral ait été chargé de trancher ce conflit.

Le financement de l'opération

Comme nous l'avons signalé ci-dessus le développement initial de la fabrique a été vraisemblablement en grande partie autofinancé, c'est-à-dire que la majeure partie des bénéfices annuels a été réinvestie dans l'entreprise. Le transfert de l'activité de La Petite Fin à La Foulaz en 1892-1896 a nécessité des capitaux que l'autofinancement ne pouvait plus fournir. Le 17 février 1894 David Glardon emprunte auprès de la Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne 80'000 fr. sous la forme d'une cédule hypothécaire à dix ans de terme en 1^{er} rang à 4 1/2 %²²⁷. Cet emprunt est garanti par l'ensemble des immeubles sis à La Petite Fin, Là Dernier, la Foulaz, La Combettaz et le Verâtroz. David Glardon rembourse cet emprunt le 16 février 1895 déjà par un versement de la Banque fédérale à Lausanne de 81'908.50 fr., intérêts et frais compris. David Glardon a en effet trouvé un prêteur plus intéressant (taux 4 %) en la personne de M. Charles-Ernest Guisan, médecin à Lausanne. Le 16 février 1895 devant le notaire Golaz, le Dr Guisan prête 100'000 fr. sous la forme de deux obligations hypothécaires de 40'000 fr. chacune à

²²⁷ Commune de Vallorbe. Onglet des hypothèques. vol.2. No 115. Registre foncier, Orbe.

10 ans de terme et d'une obligation hypothécaire de 20'000 fr. amortissable. Les trois hypothèques sont constituées à parité de rang et garanties par l'ensemble des immeubles de David Glardon sis à La Petite Fin, Là Dernier, la Côte de Pralioux, la Foulaz, La Combettaz et le Verâtroz²²⁸ estimés 179'000 fr. Le 3 novembre 1896 le Dr. Guisan prête encore 20'000 fr. cette fois-ci à la Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie sous forme d'une obligation hypothécaire garantie par les mêmes immeubles que les précédentes propriétés de David Glardon auxquelles s'ajoutent la Grande Fin et des parcelles Sur le Day, Derrière La Vouète, Sur l'Isle.

Qui était ce M. Guisan? Il s'agit du Dr Ernest Guisan (1844-1916), médecin à Mézières puis à Lausanne, père de Henri Guisan, futur général commandant en chef de l'Armée suisse de 1939 à 1945. Paul-Louis Pelet écrit²²⁹ à ce propos que le Dr. Guisan était le plus important commanditaire des usines Glardon et qu'il passait chaque mois à Vallorbe "manger la truite" des piscicultures de son débiteur. Le terme de commanditaire est juridiquement inexact car en 1895 David Glardon est le propriétaire unique de la fabrique Antoine Glardon & Cie. Le dernier prêt de M. Guisant, celui 3 novembre 1896, est accordé à la société en nom collectif Antoine Glardon & Cie. Ernest Guisan n'est qu'un créancier hypothécaire qui entretient certes des relations privilégiées avec son débiteur. David Glardon remboursera ces obligations en 1899 et 1900.

On retrouve une trace des relations avec le Dr Guisan dans quelques notes manuscrites écrites par David Glardon sur un petit carnet confectionné par ses soins, le 16 août 1898: "Payé à M. Guisan, rentier à Lausanne, l'intérêt semestriel échéant ce jour sur un capital de 94'000 fr. à 4 % par 1880 fr."²³⁰ Après la fusion, Ernest Guisan conserve des liens avec les Usines Métallurgiques de Vallorbe; il siège en effet au Conseil d'administration en 1903 et 1904²³¹ (voir le chapitre 4 ci-après).

²²⁸ Commune de Vallorbe. Onglet des hypothèques. vol.2. Nos 249, 251, 253. Registre foncier, Orbe.

²²⁹ P.-L. Pelet *Tradition...* op.cit. p.24.

²³⁰ Archives Glardon. 23 août 2000. No 1, Deuxième carnet.

²³¹ P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit. p.36.

Les banques avec lesquelles, semble-t-il, David Glardon est en relation sont la Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne, la Banque fédérale, succursale de Lausanne, Baup & Cie de Nyon avec succursale à Vallorbe, G. Landis & Cie à Lausanne et Chavannes, de Palézieux et Cie à Vevey .

Estimation de la fortune de David Glardon-Jaquet (1896)

Les archives Glardon contiennent un document rédigé de la main de David Glardon intitulé “Bilan général de la maison Antoine Glardon & Cie arrêté au 31 décembre 1896”. Il s’agit en fait d’un projet de Bilan, demeuré sous la forme d’un brouillon, malheureusement incomplet car les disponibilités et le Passif manquent. David Glardon l’a manifestement établi pour déterminer les apports que lui-même et ses deux associés (son fils et son gendre) devaient fournir pour constituer le capital de la société. Le contrat de société qui fixe ce capital à Fr.141'000 date du lendemain, 1^{er} janvier 1897 (voir chapitre suivant). Ce “bilan” lacunaire présente cependant un certain intérêt car il permet de connaître quelques éléments constitutifs de la fortune de David Glardon à la veille de fondation de sa société en nom collectif.

Immeubles (valeur cadastrale en francs)

La Foulaz

- bâtiments	168'670.-
- force motrice	18'800.-
- terrains	10'650.-

198'120.-

La Petite Fin

- bâtiments	22'240.-
- terrains	7'000.-

29'240.-

Là Dernier

- bâtiments	37'205.-
- terrains	12'360.-

49'565.-

La Combettaz

- champ	350.-	350.-
---------	-------	-------

Mobilier industriel

La Foulaz (roue et turbine, chaudière, transmissions, etc.)	15'202.-	15'202.-
--	----------	----------

Machines et outillage

La Foulaz	43'670.-
La Petite Fin	6'140.-
La Grande Fin	300.-
Là Dernier	19'295.-
	69'315.-

Matières premières et produits en stock

Acier	43'690.-
Limes en cours de fabrication	49'012.-
Limes terminées	49'553.-
Charbon, coke, etc.	1'000.-
	<u>143'255.-</u>

Total	505'047.-
-------	-----------

Cette liste ne comprend pas la maison et les terrains de La Grande Fin, Le Verâtroz et quelques champs estimés 16'386 fr. (valeur cadastrale).

Si l'on retient la valeur imposée pour la fortune mobilière en 1896 soit 33'000 fr., l'Actif peut être estimé à 554'433 fr. Sous déduction des dettes connues, soit 135'000 fr. (emprunt repris lors de l'achat de la Foulaz et prêt Guisan), on obtient une fortune nette de 419'433 fr.

Même si tous les éléments d'un bilan manquent et que les chiffres ne sont pas toujours équivalents, la comparaison des données de 1891 avec celles de 1896 ci-dessus montre "l'explosion" de quelques actifs et passifs engendrée par le transfert de la fabrication de La Petite Fin à La Foulaz. L'entreprise qui a vécu sa révolution industrielle a changé de dimension. David Glardon a finalement triomphé des obstacles sans affaiblir financièrement son entreprise. Mais a-t-il compris qu'il ne pouvait plus rester seul aux commandes et qu'il devait partager ses responsabilités avec des associés ?

La Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie (1896)

Nous avons vu qu'Antoine Glardon-Paillard (1813-1893) s'établit à La Grande Fin dès 1840-1842 et vers 1869 (?) sous la raison Antoine

Glardon-Paillard. Son fils David construit en 1869 l'atelier de La Petite Fin. Par la suite tous les achats de terrains, d'immeubles (Là Dernier, La Foulaz) sont signés par David Glardon. Agit-il indépendamment de son père, comme associé ou comme chef de l'entreprise? Je n'ai pas trouvé trace de contrat d'association, de procuration dans les archives familiales ou les actes de notaire consultés. Pour la correspondance il utilisait pourtant le papier muni de l'en-tête Antoine Glardon-Paillard.

La première publication officielle, sous le régime du nouveau Code des Obligations de 1882, a lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 30 mars 1883 (p.546). On y apprend que le chef de la maison est Antoine Glardon allié Paillard, de et à Vallorbe. Genre de commerce: fabrique de limes, burins, échoppes et grattoirs. Il n'est pas fait mention d'une procuration accordée à David Glardon.

Antoine Glardon meurt le 12 mai 1893 ab intestat²³². David Glardon-Jaquet , seul héritier, devient propriétaire unique de la fabrique. Il ne fait radier la raison Antoine Glardon-Paillard que le 11 août 1896 seulement²³³ ! Dans sa fonction de propriétaire-directeur il est aidé par sa fille Clarisse Sylvie (1868-1923) et son gendre (depuis 1891) Gustave Jaitlet (1866-1947) de Vallorbe. Son fils Antoine (1875-1961), encore mineur, est aux études en Allemagne. C'est probablement l'attente de la majorité de son fils qui explique que trois années s'écoulent avant que David Glardon-Jaquet décide de constituer à Vallorbe avec Antoine Glardon, son fils, et Gustave Jaitlet, son gendre, les trois de Vallorbe et y domiciliés, sous la raison sociale **Antoine Glardon & Cie**, une société en nom collectif (commencée le 18 août 1896). Genre de commerce: fabrique de limes et de burins d'horlogerie, limes en tous genres, échoppes, riffloirs, fraises, burins, grattoirs. Bureaux: à La Foulaz, Vallorbe²³⁴.

Le contrat de société n'est pourtant signé que le 1er janvier 1897 et enregistré auprès du Juge de Paix le 26 mai 1897²³⁵. Les buts de la

²³² Registre des procès-verbaux de l'Office de Paix de Vallorbe 1892-98, ACV SC 128/24 p. 59.

²³³ FOSC du 15.08.1896, p.949.

²³⁴ FOSC du 28.08.1896, p.993.

²³⁵ Archives Glardon 28.11.1999/ 1. Contrat de société entre David Glardon-Jaquet, son fils Antoine Glardon et son gendre Gustave Jaitlet-Glardon, le 1er janvier 1897.

société y sont précisés: l'exploitation, la fabrication et la vente de tous les produits métallurgiques qu'elle a créés et créera de la fabrique de limes en tous genres existants à Vallorbe et qui, jusqu'ici était la propriété de David Glardon-Jaquet. Cette société succède dès le 1^{er} janvier 1897 à l'ancienne maison Antoine Glardon dont elle déclare reprendre la suite et continuer les affaires, en se chargeant de l'actif et du passif en quoi qu'ils consistent suivant la connaissance que les associés en ont prise. Ce contrat contient des éléments importants qui auraient dû, semble-t-il, figurer dans la FOSC. En ce qui concerne la signature sociale, l'art. 9 stipule que chacun des associés l'a et ne pourra en faire usage que pour les affaires qui concernent la société, mais (art.8) que tant qu'il fera partie de la société la direction générale de la fabrique demeure aux mains de David Glardon-Jaquet. L'art. 11 donne les raisons de cette hiérarchisation des associés: "Afin de faciliter l'association, David Glardon-Jaquet déclare lui remettre en location, à partir du 1er janvier 1897 et au prix annuel convenu de 15'000 fr., payable par semestre échu, les objets suivants qui sont et demeurent sa propriété, savoir:

1. Les usines soit immeubles industriels bâtis, à l'exception des maisons d'habitation et dépendances ainsi que tous les locaux servant à l'usage de la fabrique à La Fin, à la Foulaz et Là Dernier, commune de Vallorbe,
2. Tous les engins, machines de toute nature, outils et installations quelconques, attachés ou non au sol à perpétuelle demeure, les moteurs hydrauliques, électriques ou autres, les ateliers complets de forgerons, limeurs, tailleurs, trempeurs, aiguiseurs, mécaniciens, charpentiers, scieurs, bureaux, etc.,

Le tout conformément à l'état spécialement établi à cet effet le 1^{er} janvier 1897.

Le bail est conclu pour une période de 14 années à partir du 1er janvier 1897 et pourra être renouvelé à son expiration du consentement des parties (art.14).

Les dettes, contributions cantonales et communales, concessions de forces motrices, impôts, afférant aux immeubles bâtis remis en location

par David Glardon-Jaquet demeurent à sa charge personnelle comme au passé (art.13).

Le capital est fixé d'abord à 141'000 fr. (art .5) auquel chacun des associés contribue pour un tiers. Il est ensuite porté à 203'000 fr. (art.27) sans précisions sur l'apport de chaque associé.

Comment David Glardon a-t-il fixé le capital à 141'000 fr. ?

On trouve la réponse dans le projet de bilan du 31 décembre 1896 dont nous avons parlé dans la section “le financement de l'opération” ci-dessus. David Glardon-Jaquet établit ce qu'il appelle le “Bilan industriel” c'est-à-dire la valeur totale des limes en cours de fabrication (49'013,50 fr.), des limes terminées et emballées (49'553.30 fr.) et du stock d'acier (43'690 fr.) soit 143'257.25 fr. Il déduit 2'228.60 fr., montant dont on ne connaît pas l'origine, puis divise le solde de 141'028.65 fr. par 3 et trouve 47'009.55 fr. Il note:”Vendre à Antoine 1/3 c.à.d. 47'000.-Vendre à Gve (Gustave Jaiillet, son beau-fils) 1/3 c.à.d. 47'000.-”.

Il n'est pas possible de connaître les mobiles qui ont poussé David Glardon-Jaquet à réorganiser son entreprise de cette façon. Les sources manquent. On peut imaginer qu'il pense à sa succession - il a 57 ans - et souhaite préparer son fils Antoine (22 ans) et son beau-fils Gustave Jaiillet-Glardon (31 ans) à prendre la relève tout en gardant, comme propriétaire des fabriques, de leur équipement, de la force motrice, de la marque de fabrique et comme directeur général, la haute main sur les affaires. D'autre part, la modernisation de La Foulaz a coûté cher. L'autofinancement n'a pas suffi et il a dû s'endetter, notamment auprès du Dr. E. Guisan pour 120'000 fr. Comme la concurrence avec les autres fabricants de limes vallorbiens, européens et américains redouble, les prix de revient doivent impérativement être abaissés. En demeurant responsable des hypothèques et des charges immobilières pesant sur La Foulaz il fonde une société franche de dettes consolidées²³⁶, en quelque

²³⁶ Le 9 novembre 1896 le Dr. Guisan a encore prêté 20'000.fr. cette fois-ci à Antoine Glardon & Cie, garantis par les mêmes immeubles que les emprunts précédents auxquels s'ajoutent La Grande Fin, la Petite Fin et quelques champs. Vallorbe. Hypothèques vol.2 Registre foncier, Orbe. Comme le 1.1.1897 David Glardon-Jaquet

sorte “assainie” et par conséquent plus apte à se battre sur le marché ou/et à disposer de solides atouts dans les négociations de fusion qui s’ébauchent.

Il y a aussi un trait de caractère de David Glardon-Jaquet qu’il ne faut peut-être pas négliger ! Nous l’avons déjà souligné. Habitué à être seul responsable de l’entreprise qu’il a conduite avec succès depuis près de trente ans, il n’aime pas déléguer, partager ses pouvoirs, sauf quand il est acculé à le faire comme pendant la modernisation de La Foulaz et le procès contre Leresche & Cie.

Seul propriétaire des usines et de leur équipement industriel, directeur général, il demeure ainsi le maître de la Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie qui n’est qu’une filiale du propriétaire foncier David Glardon-Jaquet. Ses deux associés, même s’ils sont comme lui indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la société n’ont en fait que le rang de fondés de pouvoir. Pour entrer dans la société, nous avons vu ci-dessus qu’ils reçoivent chacun un tiers du “bilan industriel” (47'000 fr). Participant-ils à l’augmentation du capital de 141'000 fr. à 203'000 fr. ? Nous ne le savons pas, ni si et combien, par ce moyen, la société a obtenu un élément indispensable à son démarrage : de l’argent frais.

Mais quelques mois plus tard David Glardon change d’avis !

Le 26 août 1897, en qualité de successeur (en 1893) de son père Jean Marc Antoine, il fait cession à la société en nom collectif Antoine Glardon & Cie de l’entreprise de fabrication de limes, burins et autres produits métallurgiques, exploitée autrefois par son père sous la raison sociale Antoine Glardon-Paillard ainsi que de la marque de fabrique servant à la désignation des produits et enregistrée en Suisse au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle sous no 788²³⁷.

déclare, dans le contrat de société, conserver les immeubles et les hypothèques, on peut supposer qu’il a repris aussi ce prêt accordé à la société !

²³⁷ Il s’agit du premier enregistrement officiel de la marque “truite” le 3 août 1882. La transmission de la marque de fabrique Antoine Glardon-Paillard (no 788) à Antoine Glardon & Cie est publiée dans la FOSC le 12 décembre 1898 (No 10'619). Antoine Glardon & Cie avait quelques jours auparavant (le 1er décembre 1898) fait enregistrer une nouvelle truite ayant sa tête à gauche et le nom Glardon en diagonale (No 10599). Ces deux marques ont été transmises aux UMV le 21 février 1901 (FOSC no 68 du

En conséquence la société en nom collectif Antoine Glardon & Cie devenait propriétaire des engins, machines, etc.(voir chiffre 2 à la p.126) mais David Glardon demeurait propriétaire des immeubles (chiffre 1 de la même liste). C'est pourquoi il participera à la fusion à titre personnel (pour les immeubles) et en qualité d'associé d'Antoine Glardon & Cie !

David Glardon semble regretter sa décision car il ne fait authentifier ce transfert, devant le notaire Jules Jaillet de Vallorbe, que le 7 décembre 1898²³⁸. Un nouveau contrat de société aurait dû être rédigé mais nous n'en avons pas trouvé trace ni dans les archives de famille ni dans des actes notariés .

Les raisons profondes de cette laborieuse gestation de la Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie demeurent inexpliquées.

Un autre mystère plane sur cette période. La société Antoine Glardon & Cie dépose le 6 mars 1899²³⁹, trois semaines environ avant l'assemblée constitutive des UMV, une nouvelle marque de fabrique nommée "Torpedo". Elle représente un sous-marin avec son kiosque muni d'un periscope (?) et son hélice se dirigeant vers la droite. La liste des spécialités produites par la fabrique n'est pas semblable à celle qui accompagnait la marque "truite". Elle commence par les burins et échoppes, continue avec les limes, grattoirs, fraises, brucelles, rasoirs, stählers et couteaux. La marque sera transférée aux UMV le 5 septembre 1919 seulement et radiée le 9 mars 1960.

27.8.1901). Leur validité a été prolongée tous les 20 ans jusqu'en 1978. Le 22 janvier 1999 les deux marques ont été radiées.

²³⁸ Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901. vol.6 No 3450. ACV Dnn 21/6.

²³⁹ FOSC No 79 du 10 mars 1899.